EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 25

INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ 2015 DES PARCS DE STATIONNEMENT EXPLOITÉS PAR INDIGO PARK

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par les délégataires de service public doit être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des comptes-rendus d'activité (exercice 2015) concernant la gestion des parcs exploités par le groupe INDIGO PARK (Jaude/Vercingétorix, St-Pierre, Allagnat, Les Carmes - Delille et Blaise Pascal) dont les rapports figurent sur le CD joint.

1) **Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, St-Pierre et Allagnat**

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA (Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne) devenue filiale de VINCI PARK. Par avenant signé l'année suivante (1986), la Ville a, en outre, confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement «Allagnat» et en 1987 celle du parc St-Pierre.
Depuis le 1er janvier 2009 et suite à une réorganisation interne, ces trois parcs de stationnement sont gérés au quotidien par une filiale de la société VINCI PARK, la société VINCI PARK SERVICES qui est devenue INDIGO PARK (adoption d'une nouvelle dénomination sociale) à compter du 04 novembre 2015.

Le statut juridique du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix, est la concession. Le statut juridique du parc St-Pierre et Allagnat est l'affermage pour chacun de ces deux établissements.
Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2016 (avenant voté lors du Conseil Municipal du 24 avril 2015).

Le nombre total d'emplacements exploités par VINCI, dans le cadre de la DSP, est de 596 places (299 pour Jaude/Vercingétorix, 179 pour St-Pierre et 118 pour Allagnat). Le nombre de places disponibles exploitables, indiqué dans les rapports d'activités 2015, était de 267 pour Jaude, 168 pour St-Pierre et 113 pour Allagnat. Ainsi, suite à un incendie intervenu en 2013, l'intégralité des places PMR et 8 places de stationnement situées sous les postes de ventilation ont été supprimées. Au parc St-Pierre, la création d'un ascenseur a entraîné la suppression de 4 places de stationnement.

Depuis le 1er juillet 2015, afin de respecter les dispositions de la loi « HAMON » (tarification au quart d'heure), une nouvelle grille tarifaire est en place dans les trois parcs qui accueillent les usagers horaires (Jaude, St-Pierre, Blaise Pascal).

1-1 Parc Jaude-Vercingétorix

Le parc est ouvert 7j/7 et 24h/24 pour les abonnés et de 7h0à 01h pour les usagers « horaires » (sauf les dimanches et fêtes de 9h30 à 20h). Il est possible de sortir du parc à toute heure du jour ou de la nuit.
Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,50 € la première heure (1,50 € en 2014). Le tarif mensuel de base appliqué aux abonnés est de 91,60 € (89,80 € en 2014).

La fréquentation horaire est en hausse de 1,87 %. Elle a généré une recette de 533 450 €. La recette horaire augmente de 5,6 % par rapport à 2014. Elle représente 74 % du chiffre d'affaires.

Les abonnés ont généré une recette de 178 155 €. Le nombre d'abonnés a augmenté de 7,84 % par rapport à l'année précédente, nombre qui est à mettre en corrélation avec la recette «abonnés» en augmentation de 8,5 %. Le rapport fait état d'une hausse d'activités en centre-ville suite à l'ouverture d'un deuxième centre commercial.

Le chiffre d'affaires total de ce parc est de 719 270 €.

L'exploitant déclare avoir réalisé un montant de travaux de 119 160 € en 2015 (22 800 € en 2014 et 50 383 € en 2013).
Des travaux de mise en conformité incendie et accès aux PMR ont été réalisés. L'espace d'attente sécurité (EAS) a ainsi été modifié par la construction de nouveaux murs coupe-feu et l'adjonction d'une seconde porte coupe-feu.
La mise en conformité du parking pour les personnes à mobilité réduite a été réalisée en créant et regroupant de nouvelles places de stationnement spécifiques PMR à côté du nouvel espace d'attente sécurisé, en modifiant les caractéristiques de l'ascenseur et en mettant à hauteur réglementaire l'ensemble des équipements de sécurité et d'usage (extincteurs, interphonie, caisse automatique).
Concernant 2016, INDIGO PARK indique avoir budgété 33 900 €.

1-2 Parc Marché Saint-Pierre
Le parc est ouvert 7j/7 et 24h/24 pour les abonnés et de 7h à 01h pour les usagers « horaires » (sauf les dimanches et fêtes de 9h30 à 20h). Il est possible de sortir du parc à toute heure du jour ou de la nuit.

Le tarif applicable aux visiteurs est de 1,50 € (1,50 € en 2014) pour la première heure (tarif de 7h à 19h). Le tarif de base mensuel appliqué aux abonnés est de 83,20 € (81, 60 € en 2014).

La fréquentation horaire en 2015 est en baisse de 3,70 % par rapport à l'exercice 2014.
Le chiffre d'affaires «horaire» est en légère augmentation par rapport à 2014. Il s'élève à 345 250 € en 2015 (319 880 € en 2014).
Le ticket moyen passe de 2,74 € à 2,63 €, soit une baisse de 4,02 %.

Le nombre d'abonnements a augmenté de 11,30 % et le chiffre d'affaires correspondant de 5,08 %.

Le chiffre d'affaires total est de 430 150 €.

L'exploitant indique avoir réalisé en 2015 des travaux pour un montant de 13 230 €. Dans son rapport d'activités 2014, l'exploitant indiquait provisionner 30 600 € pour 2015.
Il déclare avoir provisionné 12 300 € pour 2016.

1-3 Parc Allagnat (Médiathèque)
L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés. Le tarif mensuel «abonnés» est de 80,20 € en 2015 (78,60 € en 2014).

Le nombre d'abonnements souscrits est en baisse de 4,50 % par rapport à l'année précédente. La recette a diminué de 5,70 %.
En ce qui concerne les travaux, l'exploitant indique avoir réalisé 1 230 € de travaux en 2015. Il indique avoir provisionné 1 000 € pour 2016.

2) Parc «Blaise Pascal»

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la société SPMH (Société du Parking Michel de l'Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK devenu, depuis le 4 novembre 2015, INDIGO PARK.
Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2016 (avenant voté lors du Conseil Municipal du 24 avril 2015).

Le parc est accessible 24h/24 et 7jrs/7 aux abonnés. Il est ouvert de 7h à 20h30 pour les usagers «horaires». Le badge magnétique permet la sortie 24h/24.

Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,50 € la première heure (1,50 € en 2014). Le tarif de base mensuel appliqué aux abonnés est de 88,40 € (86,70 € en 2014).

Les 475 places de stationnement (dont 87 places en «amodiation») ont généré en 2015 un montant de 269 450 € de recettes «horaires» et 308 770 € de recettes «abonnés».

Le nombre d'abonnements est en diminution de 0,08 %. La recette «abonnés» connaît une diminution de 1,32 %. La fréquentation horaire est en baisse de 2,55 % par rapport à l'année précédente. Cependant, la recette correspondante est en augmentation de 2, 54 %.

Le ticket moyen se situe à 3,75 € (3,52 € en 2014).

L'exploitant indique avoir réalisé 3 900 € de travaux en 2015. Dans le rapport 2014, il indiquait avoir provisionné 25 900 € pour 2015.
Pour 2016, il indique avoir provisionné 34 750 € au titre des investissements et 233 170 € au titre du gros entretien (soumis au vote des copropriétaires).

3) Parc «Les Carmes - Delille

La construction et la gestion du parc de stationnement Les Carmes - Delille ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale d'INDIGO PARK. Le contrat arrivera à échéance en 2026.

Ce parc dispose de 149 places publiques au 1er niveau et de 142 places en amodiation et en copropriété au 2ème niveau.

Ce parc est accessible 24h/24 uniquement aux abonnés. Le tarif mensuel «abonnés» est de 54,20 € (53,10 € en 2014). Un tarif trimestriel préférentiel a été institué en 2007 (158,10 € en 2015 pour 144 € en 2013). Si ce tarif préférentiel était significatif à l'origine, suite aux augmentations tarifaires annuelles, il est à l'heure actuelle anecdotique (4,50 € d'économies pour un trimestre).

Le nombre d'abonnés a diminué de 6,46 % soit une baisse de recettes de 6,36 %.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ces informations.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2016

Pour Le Maire et par délégation,
Le 12e Adjoint,

Cyril CINEUX



VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Parc de stationnement
VERCINGETORIX

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2015

INDIGO Park
4 Place de la Pyramide - 92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park
146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



INDIGO - Place de Jaude 63000 CLERMONT FERRAND

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1

1.2. Présentation de l'ouvrage 2

1.3. Services du parc 3

1.4. Points remarquables de l'année 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs horaires du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015 5
2.1.2. Tarifs horaires du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015 6
2.1.3. Tarifs abonnés 7
2.1.4. Tarifs forfaits 7

2.2. Analyse détaillée de l'activité 8
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 8
2.2.2. Fréquentations horaires de L'ouvrage 9
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 10

2.3. Compte de la délégation 11
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 12
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 13
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 15
2.3.4. Réalisation des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 16

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 17

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 17

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 18

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 19

4.1. Surveillance et propreté 19

4.2. Développement durable 20

4.3. Formation du personnel 22

4.4. Initiatives et actions commerciales 23
4.4.1. Différentes cartes 23
4.4.2. Opérations commerciales - Communication 24

5. CONCLUSION 25

6. ANNEXE 26

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 26

Annexe 2 BILAN 2015 27

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Vercingétorix dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat prendra fin le 31/12/2016.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la SAPA, par la société Indigo spécialisée dans l'exploitation du stationnement.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Marie France ANGELY, assistée d'un adjoint M. Philippe MEYVIAL et de 5 agents d'exploitation, sous la supervision de Eugène BERTRAC, Responsable de District, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de Secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur Régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2015, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Vercingétorix comprend 267 places de stationnement sur 2 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j / 7 24h/24h**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j / 7 24h/24h**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Du lundi au Samedi 07h30-21h30**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR	**Non**
Toilettes publiques	**Oui**		
Nb de Bornes d'Entrée	**2**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Oui**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
PARC / SERVICES	VERCINGETORIX
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage	✖
RELATION CLIENT	
Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc

Une animation culturelle, avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du « printemps des poètes ».

Les partenariats avec la fédération « Clermont Commerces » et les hôtels du centre-ville se poursuivent en 2015. Ces opérations ont pour but de démontrer que le commerce et le logement en ville sont compatibles avec une facilité d'accès et de stationnement.

- Evènements singuliers

Dans le cadre de la mise en conformité du parking suite à l'incendie survenu le 2 décembre 2013 au parking Vercingétorix, Indigo a entrepris les travaux de mise en conformité incendie et accès aux PMR de juillet à octobre 2015.

L'activité du parc n'a pas été suspendue grâce à la mobilisation du personnel.
Indigo a procédé à la modification complète de l'espace d'attente sécurisé (EAS) par la construction de nouveaux murs coupe-feu et l'adjonction d'une seconde porte coupe-feu permettant de créer un EAS pouvant accueillir des personnes en fauteuil roulant en toute sécurité.

Indigo a réalisé la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite en :

- Modifiant l'ensemble des mains courantes en place dans les 3 escaliers,
- Ajoutant les contremarches et nez de marches anti dérapant,
- Créant et regroupant de nouvelles places de stationnement spécifiques PMR à côté du nouvel EAS
- Modifiant les caractéristiques de l'ascenseur
- Mettant à hauteur réglementaire (inférieure à 1,30m) l'ensemble des équipements de sécurité et d'usage (détection manuelle, extincteurs, interphones, caisse automatique).

Afin de répondre le plus équitablement aux attentes des utilisateurs des parkings et en application de la loi Hamon, la tarification horaire du parking est passée au quart d'heure le 01 juillet 2015.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES DU 1ER JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015

Horaire\Parking	Vercingétorix	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
1H00	1,50€	0,60€
1H30	2,50€	-
2H00	3,00€	1,10€
3H00	4,30€	1,50€
4H00	5,20€	2,10€
5H00	6,10€	2,60€
6H00	7,00€	2,60€
7H00	7,80€	2,60€
8H00	8,60€	2,60€
9H00	9,40€	2,60€
10H00	10,20€	2,60€
11H00	11,00€	2,60€
12H00	11,50€	2,60€
24H00	14,10€	-

2.1.2. TARIFS HORAIRES DU 1ER JUILLET 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

Durée de stationnement	Vercingétorix		Durée de stationnement	Vercingétorix	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00		De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
15 min	1,00€	0,30€	6H15	9,40€	2,60€
30 min	1,30€	0,40€	6H30	9,50€	2,60€
45 min	1,40€	0,50€	6H45	9,60€	2,60€
1H00	1,50€	0,60€	7H00	9,70€	2,60€
1H15	2,40€	1,40€	7H15	10,20€	2,60€
1H30	2,90€	1,70€	7H30	10,30€	2,60€
1H45	3,00€	1,80€	7H45	10,40€	2,60€
2H00	3,10€	1,90€	8H00	10,50€	2,60€
2H15	4,00€	2,40€	08H15	11,00€	2,60€
2H30	4,10€	2,50€	08H30	11,10€	2,60€
2H45	4,20€	2,60€	08H45	11,20€	2,60€
3H00	4,30€	2,60€	09H00	11,30€	2,60€
3H15	5,30€	2,60€	09H15	11,40€	2,60€
3H30	5,40€	2,60€	09H30	11,50€	2,60€
3H45	5,50€	2,60€	09H45	11,60€	2,60€
4H00	5,60€	2,60€	10H00	11,70€	2,60€
4H15	6,60€	2,60€	10H15	11,80€	2,60€
4H30	6,80€	2,60€	10H30	11,90€	2,60€
4H45	6,90€	2,60€	10H45	12,00€	2,60€
5H00	7,00€	2,60€	11H00	12,10€	2,60€
5H15	8,00€	2,60€	11H15	12,20€	2,60€
5H30	8,20€	2,60€	11H30	12,30€	2,60€
5H45	8,30€	2,60€	11H45	12,40€	2,60€
6H00	8,40€	2,60€	12H00	12,50€	2,60€

Passage au tarif au ¼ d'heure (loi Hamon du 17 mars 2014)

2.1.3. TARIFS ABONNES

	Vercingétorix
Abonnement 24H/24H Mensuel	91,60€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	274,80€
Abonnement Nuit (18H00-09H00+Dim. + Fériés) Mensuel	23,00€
Abonnement 24H/24H PMA	89,60€
Abonnement Motos Mensuel	41,60€

Augmentation des tarifs abonnés au 1er octobre 2015.

2.1.4. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Vercingétorix
Carte congrès Durée 24h00	9,50 €
Carte congrès Durée 1 mois	93,90 €

Augmentation du tarif 24h congrès au 1er juillet et du tarif 1 mois au 1er octobre 2015.

CARTES A DECOMPTE

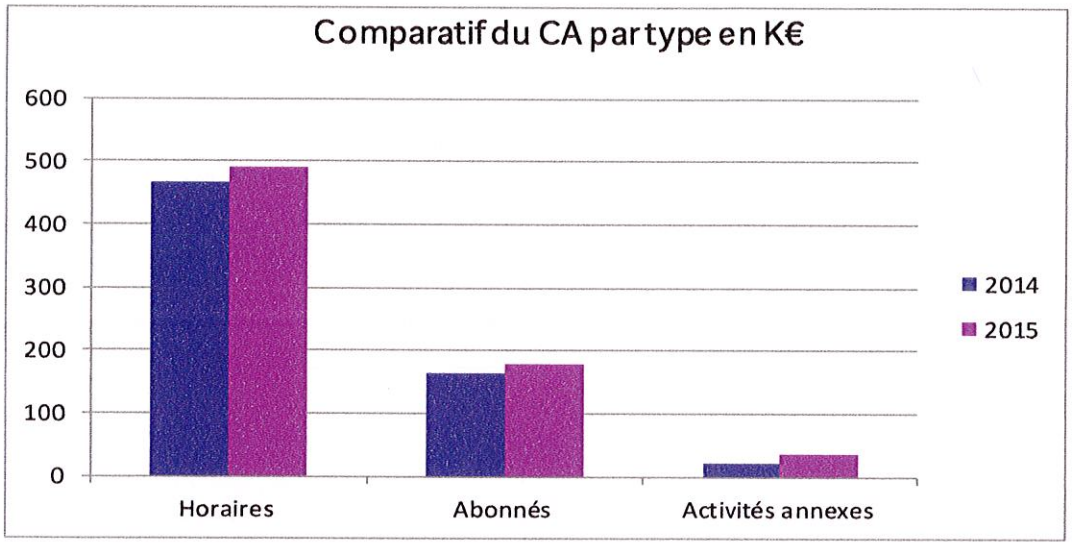
Forfaits	Vercingétorix	
	Montant	Valeur
Offre 1	15,00€	17,00€
Offre 2	30,00€	34,00€
Offre 3	45,00€	52,00€

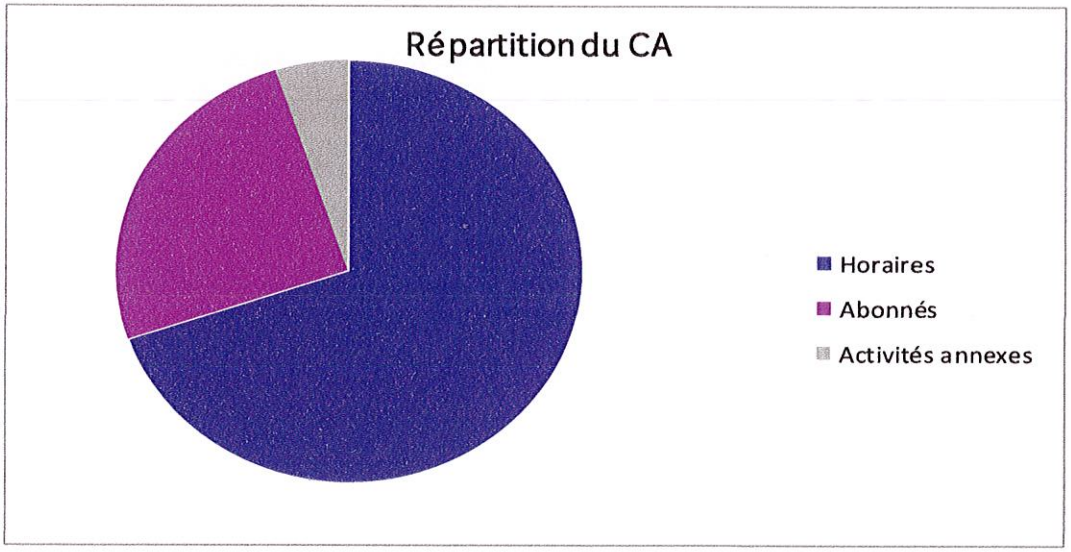
2.2 ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.1.5. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PARKING VERCINGETORIX**

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2014	466	164	20	650,0
2015	492	178	36	706
ECART	5,58%	8,54%	80,00%	8,62%
REPARTITION DU CA	70%	25%	5%	100,00%





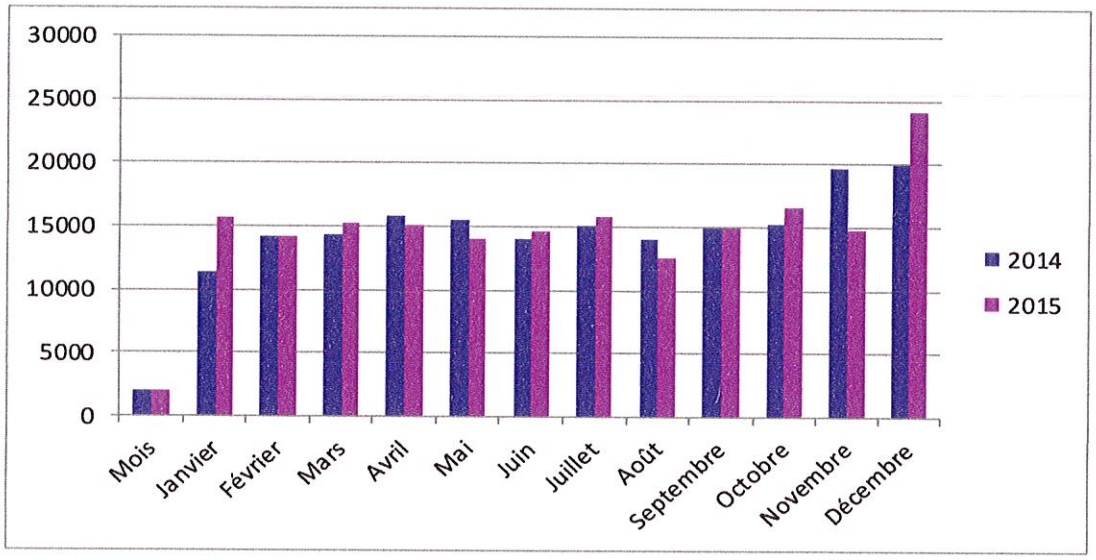
Commentaires :

Les recettes totales du parc sont en augmentation de 8,6 % selon le détail suivant :

- Horaires : +5,6 % par rapport à n-1,
- Abonnés : +8,5 % par rapport à n-1,
- Activités annexes : +80 % par rapport à n-1.

2.1.6. FREQUENTATIONS HORAIRES DE L'OUVRAGE

Mois	2014	2015	EVOLUTION
Janvier	11 423	15 638	36,90%
Février	14 150	14 199	0,35%
Mars	14 277	15 222	6,62%
Avril	15 848	15 017	-5,24%
Mai	15 452	14 025	-9,24%
Juin	14 085	14 587	3,56%
Juillet	15 021	15 844	5,48%
Août	14 016	12 607	-10,05%
Septembre	14 907	14 941	0,23%
Octobre	15 232	16 480	8,19%
Novembre	19 712	14 751	-25,17%
Décembre	19 934	24 184	21,32%
Total	**184 057**	**187 495**	**1,87%**



La fréquentation horaire est en progression de 1,87% par rapport à l'année précédente.

2.1.7. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2014	2015	ECART N-1
Janvier	207	201	-2,99%
Février	200	190	-5,26%
Mars	192	198	3,03%
Avril	187	202	7,43%
Mai	189	208	9,13%
Juin	186	206	9,71%
Juillet	186	211	11,85%
Août	170	205	17,07%
Septembre	197	219	10,05%
Octobre	200	225	11,11%
Novembre	196	226	13,27%
Décembre	207	223	7,17%
Total	193	210	7,84%

RECETTES ABONNES DU PARKING VERCINGETORIX TTC :

Mois	2014	2015	Evolution %
Janvier	17 026 €	19 401 €	13,95%
Février	17 279 €	16 631 €	-3,75%
Mars	15 820 €	18 074 €	14,25%
Avril	15 740 €	17 274 €	9,75%
Mai	16 068 €	18 092 €	12,60%
Juin	15 714 €	17 639 €	12,25%
Juillet	16 058 €	17 249 €	7,42%
Août	15 621 €	16 603 €	6,29%
Septembre	16 527 €	17 949 €	8,60%
Octobre	17 163 €	18 094 €	5,42%
Novembre	16 416 €	19 023 €	15,88%
Décembre	17 820 €	18 010 €	1,07%
TOTAL	**197 252 €**	**214 039 €**	8,51%

Une hausse d'activité a été constatée en centre-ville suite à la création d'un deuxième centre-commercial.
De ce fait, la recette « abonné » annuelle augmente de 8,5 % par rapport à n-1.

2.2. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015
Horaires parcs	533 457
Abonnés parcs	178 155
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	7 665
Sous Total Chiffre d'Affaires	719 277
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	87
Sous Total Autres Produits	87
Total Produits d'Exploitation	**719 364**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-225 726
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-5 848
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-29 124
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-260 697
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-31 803
Entretien : Contrats	-18 529
Electricité, Fluides	-28 317
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-4 936
Location Matériel d'Exploitation	-149
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-83 735
Actions Commerciales	-791
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-4 897
Frais Administratifs et Divers	-1 627
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-7 315
Total Charges Directes d'Exploitation	**-351 747**
Police d'Assurances	-5 435
Sinistres	-241
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-4 908
Redevances Aux Concédants	-36 404
Taxes et Versements Assimilés	-37 230
Autres Charges et Provisions Courantes	-157
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-17 633
Frais Généraux Siège	-43 066
Total Autres Charges d'Exploitation	-145 072
Total Autres Charges d'Exploitation	**-145 072**
Total Charges d'Exploitation	**-496 819**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-230 771
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-230 771
Total Charges Non Courantes	**-230 771**
EBIT	**-8 226**
Frais Financiers	-27 572
Total Frais Financiers	-27 572
Total Frais Financiers	**-27 572**
Resultat Net avant Impot Parc	**-35 798**

2.2.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2015 H.T	Dotations 2015	cumul dotations 2015	VNC 31/12/2015
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	3 111 509,16	102 681,84	3 012 670,89	98 838,27
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	187 543,64	12 039,16	175 468,86	12 074,78
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	648 636,46	111 829,25	439 099,40	209 537,07
BIENS DE RETOUR	3 947 689,26	226 550,25	3 627 239,15	320 450,11
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	36 203,11	4 220,80	19 515,41	16 687,70
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	1 002,99	0,00	1 002,99	0,00
MATERIEL AUTOMOBILE	1 133,32	0,00	1 133,32	0,00
MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	990,92	0,00	990,92	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 292,66	0,00	4 292,66	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	1 478,76	0,00	1 478,76	0,00
BIENS DE REPRISE*	45 101,76	4 220,80	28 414,06	16 687,70
TOTAL Clermont-Ferrand Jaude Vercingétorix	3 992 791,02	230 771,05	3 655 653,21	337 137,81

quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

en euros H.T.	2015
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 992 791
Immobilisations valeur comptable nette	337 138
Immobilisation en cours	11 583

Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	**238 025**

2.2.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2015	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2015
01/12/1986	CONCESSION VERCINGETORIX	3 070 424,28	102 347,48	2 971 586,01	98 838,27
18/12/1986	COFFRE FORT FICHET TYPE RICHELIEU	701,27	0,00	701,27	0,00
19/12/1986	MOBILIER DE BUREAU	2 323,17	0,00	2 323,17	0,00
04/02/1987	TRIEUSE MONNAIE	182,94	0,00	182,94	0,00
30/04/1987	TABLE	100,62	0,00	100,62	0,00
18/06/1987	CONTROLE ACCES PAR BADGES	10 573,86	0,00	10 573,86	0,00
31/08/1987	IMPRIMANTE + INTERFACE	1 549,64	0,00	1 549,64	0,00
20/09/1993	LECTEUR DE TICKET	22 658,50	0,00	22 658,50	0,00
13/06/2011	VENTILATION DOUBLE FLUX XEVO 60	2 994,88	334,36	2 994,88	0,00
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	3 111 509,16	102 681,84	3 012 670,89	98 838,27
01/08/1999	LECTEUR CD + AMPLI	1 295,82	0,00	1 295,82	0,00
21/03/2001	f&p matÚriel pÚage flexio	81 445,89	0,00	81 445,89	0,00
22/03/2001	cablages equipement peage	8 993,27	0,00	8 993,27	0,00
10/01/2003	POMPE RELEVAGE	1 853,40	0,00	1 853,40	0,00
30/09/2004	ADAPT,MAT,PEAGE CARTE TOTAL	2 993,21	0,00	2 993,21	0,00
01/12/2006	MIGRATION CB 5 / EMV MONEO	20 263,62	0,00	20 263,62	0,00
22/01/2007	MIGRATION MATERIEL DE PEAGE	30 323,33	3 032,33	27 116,51	3 206,82
30/04/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	4 300,00	286,67	2 486,57	1 813,43
02/10/2008	INTERPHONIE JAUDE VERCINGTX	10 320,00	688,00	4 987,06	5 332,94
15/12/2009	VIDEO SAE	1 154,40	144,30	963,45	190,95
15/12/2009	LECTEUR PIETON - PEAGE SAE	3 952,00	395,20	2 638,64	1 313,36
15/12/2009	PHONIE SAE	832,00	55,47	370,35	461,65
17/01/2012	REMPL,POMPE RELEVAGE	4 838,60	604,83	2 392,87	2 445,73
01/11/2013	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES SOUS IP	4 775,39	955,08	2 069,78	2 705,61
01/11/2013	REPROGRAMMATION DES CENTRALES SAE	1 186,26	79,08	171,38	1 014,88
01/11/2013	FOUNITURES CENTRALE INTRUSION + CABLES	4 264,00	852,80	1 848,12	2 415,88
03/04/2014	FOSSES DE RELEVAGE ET DE DECANTATION	4 752,45	594,06	1 038,38	3 714,07
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		4 351,34	12 540,54	-12 540,54
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	187 543,64	12 039,16	175 468,86	12 074,78
31/01/1998	PARPAING POUR BUREAU	72,55	0,00	72,55	0,00
18/02/1998	VITRAGES PORTES POUR BUREAU	5 153,66	0,00	5 153,66	0,00
28/02/1998	MATERIAUX DIVERS POUR BUREAU	481,20	0,00	481,20	0,00
03/03/1998	DALLES AU SOL POUR BUREAU	554,94	0,00	554,94	0,00
16/03/1998	CLIMATISATION BUREAU	2 942,27	0,00	2 942,27	0,00
01/10/1998	TELEJALONNEMENT	14 347,01	0,00	14 347,01	0,00
08/03/2000	GRILLE ACIER	1 219,59	0,00	1 219,59	0,00
20/03/2002	ACCUEIL CLIENTS	1 313,34	0,00	1 313,34	0,00
28/05/2004	MODIF,ENTREE/SORTIE-CHENAL	12 644,44	0,00	12 644,44	0,00
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	855,00	28,50	284,61	570,39
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	15 466,87	515,51	5 148,04	10 318,83
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	2 950,00	98,32	981,86	1 968,14
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	6 000,00	199,98	1 997,06	4 002,94
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	107 004,05	3 566,45	35 615,64	71 388,41
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	46 100,00	1 536,51	15 344,05	30 755,95
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR PMR	74 217,00	2 473,65	24 702,62	49 514,38
26/06/2006	FONDATION SUPPORT PYLONE	1 540,00	154,00	1 465,74	74,26
27/06/2006	CREATION ASCENSEUR	9 749,00	974,90	9 276,24	472,76
31/07/2006	REMPLACEMENT GARDE-CORPS	2 050,00	205,00	1 931,49	118,51
31/07/2006	PORTE PARE-FLAMMES	19 210,00	1 921,00	18 099,50	1 110,50
15/09/2006	CREATION ASCENSEUR	1 271,00	42,36	393,77	877,23
17/11/2006	CARRELAGE SOL DEVANT CAISSE	2 160,06	216,01	1 970,72	189,34
28/02/2007	CARRELAGE/PEINTURE ESCALIER	22 192,21	2 219,22	19 620,34	2 571,87
14/05/2007	CLIMATISATION	2 606,25	260,62	2 250,62	355,63
31/07/2007	CONSTRUCTION 1 CLOISON	3 250,00	325,00	2 737,12	512,88
16/04/2008	AMENAGEMENT SANIT VERCINGETORIX	4 995,36	499,54	3 851,64	1 143,72
01/01/2009	PORTE PIETON	1 700,00	113,33	902,31	797,69
15/12/2009	TRVX MENUISERIE ALU SAE	2 496,00	166,40	1 111,00	1 385,00
31/05/2011	SECURITE PORTE COUPE FEUX MISE AUX NORME	4 366,60	291,11	1 335,91	3 030,69
28/07/2011	PANNEAUX&PLAQUE DE REGLEMENTATION	968,00	96,80	428,84	539,16
02/03/2012	CLIMATISEUR MURAL	2 477,00	247,70	949,52	1 527,48
01/09/2012	RENOVATION ECLAIRAGE	28 654,13	2 865,41	9 504,39	19 149,74
01/08/2013	CLIMATISEUR MURAL ASCENSEUR	3 310,00	331,00	812,54	2 497,46
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUES	14 481,28	1 448,13	3 138,28	11 343,00
01/02/2014	RIDEAU METALLIQUE DANS LA CAGE ESCALIERS	3 550,00	236,67	454,53	3 095,47
01/11/2014	TRAVAUX PLAFONDS	665,50	66,55	83,32	582,18
01/11/2014	TRAVAUX ASSAINISSEMENT DES EAUX	24 099,80	2 409,98	3 017,43	21 082,37
01/11/2014	PEINTURE	60 123,19	4 008,21	5 018,50	55 104,69
01/11/2014	CABLES	6 155,33	307,77	385,34	5 769,99
01/03/2015	PROFIL L62 NEZ DE MARCHE PMR	2 493,67	249,37	249,37	2 244,30
01/03/2015	PROFIL PLAT P140 CONTREMARCHE PMR	410,80	41,08	41,08	369,72
01/03/2015	BANDE EVEIL VIGILANCE INTERIEUR PMR	515,68	51,57	51,57	464,11
01/03/2015	PEINTURE COMPLEMENT FICHE 221	15 682,10	1 045,47	1 045,47	14 636,63
01/12/2015	630007 T73055 1/7 AMENAGEMENTS PMR	14 142,64	120,12	120,12	14 022,52
01/12/2015	630007 T76055 2/7 MODIF ASCENSEUR PMR	4 371,84	12,38	12,38	4 359,46
01/12/2015	630007 T73055 3/7 SECURITE INCENDIE	92 712,45	524,95	524,95	92 187,50
01/12/2015	630007 T73055 4/7 PORTE COUPE-FEU	1 670,30	9,46	9,46	1 660,84
01/12/2015	630007 T73055 5/7 PEINTURE PLACES PMR	3 244,35	18,37	18,37	3 225,98
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		81 930,85	225 484,65	-225 484,65
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	648 636,46	111 829,25	439 099,40	209 537,07

TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***3 947 689,26***	***226 550,25***	***3 627 239,15***	***320 450,11***
12/11/2001	COMPTEUSE DE PIECE	601,25	0,00	601,25	0,00
30/04/2009	AUTOLAVEUSE B90 BROSSE CYLINDRIQUE	11 600,00	1 657,14	11 059,71	540,29
02/07/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	1 144,29	490,40
01/01/2013	AXIOBOX M1 + IHM	22 367,17	2 236,72	6 710,16	15 657,01
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**36 203,11**	**4 220,80**	**19 515,41**	**16 687,70**
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	222,88	0,00	222,88	0,00
06/10/2009	REMORQUE CARGO 225 PTAC 75UKG KERENZO	780,11	0,00	780,11	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**1 002,99**	**0,00**	**1 002,99**	**0,00**
14/12/2007	SCOOTER SYM MODELE ORBIT 50	1 133,32	0,00	1 133,32	0,00
	MATERIEL AUTOMOBILE	**1 133,32**	**0,00**	**1 133,32**	**0,00**
01/01/1998	COPIEUR RANK XEROX 5018	990,92	0,00	990,92	0,00
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	**990,92**	**0,00**	**990,92**	**0,00**
12/12/2001	MATERIEL INFORMATIQUE	1 122,03	0,00	1 122,03	0,00
19/10/2005	MICRO ORDINATEUR,MONITEUR,LECTEUR ZIP	1 095,00	0,00	1 095,00	0,00
30/06/2006	INST CISCO SOHO 97 / ADSL RJ11	949,63	0,00	949,63	0,00
01/01/2011	ENS,HP MT 6000PRO E5400+ECRAN LED22"	563,00	0,00	563,00	0,00
09/03/2011	ENS,HP 6000PRO MT E5700+ECRAN 22LED	563,00	0,00	563,00	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**4 292,66**	**0,00**	**4 292,66**	**0,00**
01/01/1998	LOT MOBILIER DE BUREAU	1 478,76	0,00	1 478,76	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	**1 478,76**	**0,00**	**1 478,76**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***45 101,76***	***4 220,80***	***28 414,06***	***16 687,70***
TOTAL	**630007 Clermont-Ferrand Jaude Vercingétorix**	**3 992 791,02**	**230 771,05**	**3 655 653,21**	**337 137,81**

2.2.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
RAS	-	-	-	-

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1	X			
Mur Niveau -1	X			
Sol Niveau -2	X			
Mur Niveau -2	X			
Portails entrée	X			
Portails sortie	X			
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			
Local d'exploitation	X			
Electricité niveau -1	X			
Electricité niveau -2	X			
Eclairage de sécurité	X			Revu en 2013
Alarme Incendie	X			demande de la CAS (*)
Ventilation	X			demande de la CAS (*)
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture		X		Quelques fuites dalle supérieure
Peinture de l'ouvrage	X			
Portes coupe-	X			demande de

feu				la CAS (*)

2.2.4. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2015			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
Etanchéité des SAS ventilation	12 575,00 €		DOMES ETANCHE
Peinture PMR	3 117,50 €		SADOURNY
Porte Coupe-Feu	1 605,00 €		CLOISERALU
Mise aux normes PMR	2 380,00 €		CLOISERALU
Mise aux normes Parking	80 600,00 €		SANTERNE
Bouton poussoir escaliers	482,00 €		PORTIS
Ascenseur Conformité PMR	4 200,90 €		ORONA
Création rampe Accés PMR	8 563,74 €		EGC AUVERGNE
Nez de marches et dalles podotactiles	3 420,31 €		PASSAGE
Pompe de relevage	2 223,00 €		E2S
Renfort structure		567,00 €	EGC AUVERGNE
Regard		162,00 €	EGC AUVERGNE
Instructure-coque		10 192,50 €	EGC AUVERGNE
Accès piétons-véhicules		6 912,00 €	EGC AUVERGNE
TOTAUX	119 167,45 €	17 833,50 €	

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Borne de sortie	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Barrière	PARKEON	AUTOMATIC SYSTEM	3	OUI	4
Caisse automatique CB	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Centrale de gestion	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Caisse manuelle	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	PARKEON	MONEYLINE INGENICO	2	OUI	4
Interphonie	COMMEND	COMMEND	8	NON	
Equipement Sortie LIBER'T	PARKEON		1	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	ORONA	ASTREM	1	OUI	10
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	26	OUI	1
Alarme Incendie	SANTERNE	3	1	NON	
Sonorisation	INDIGO	STUDIO CRAFT	1	NON	
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	
Caméras	REXEL	SONY	7	NON	
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2016		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Canalisation	4 375,00 €	
Réfection local pompes	6 000,00 €	
Traitement Infiltrations	3 425,00 €	
Renfort Structure	500,00 €	
Fissure - poteau	19 650,00 €	
TOTAUX	33 950,00 €	- €

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de caméras de vidéosurveillance.

Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...).

Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée de 07h30 à 21h30 du Lundi au Samedi, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules. Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'intermodalité « classique » de proximité tout comme sur l'intermodalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

4.4. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.4.1. DIFFERENTES CARTES

- **« LA CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14% de remise à l'achat d'une carte.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

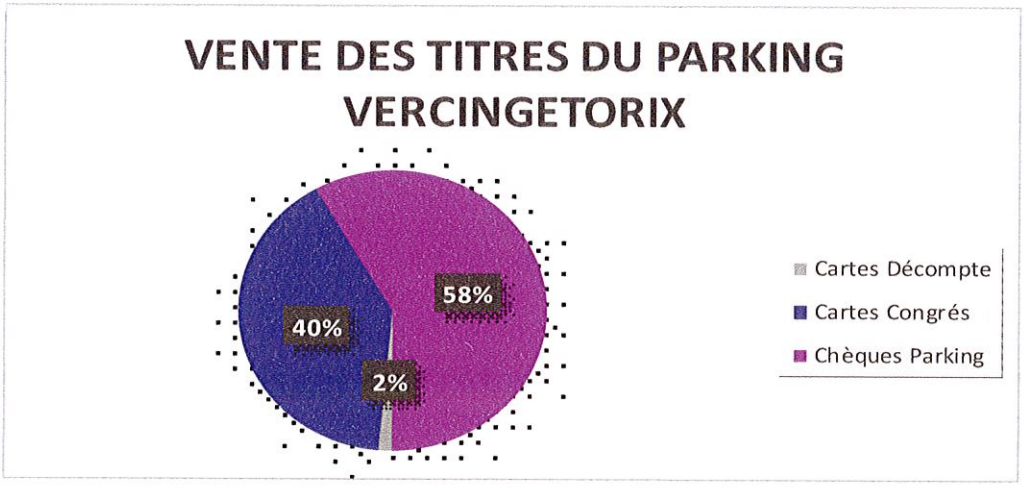
- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.
L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO INDIGO et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	43	1256	1820



Partenariats:

- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, INDIGO a développé des services innovants pour :

- **Chercher où se garer,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

5. CONCLUSION

Des travaux ont été réalisés durant l'année pour :

- Rendre le parking accessible aux Personnes à Mobilité Réduite,
- Sécuriser les personnes en créant un espace d'attente sécurisé en cas d'incendie.

INDIGO s'attache à répondre le plus qualitativement possible à l'ensemble des demandes des usagers horaires et abonnés en leur proposant des solutions de stationnement adaptées avec la qualité de services attendue.

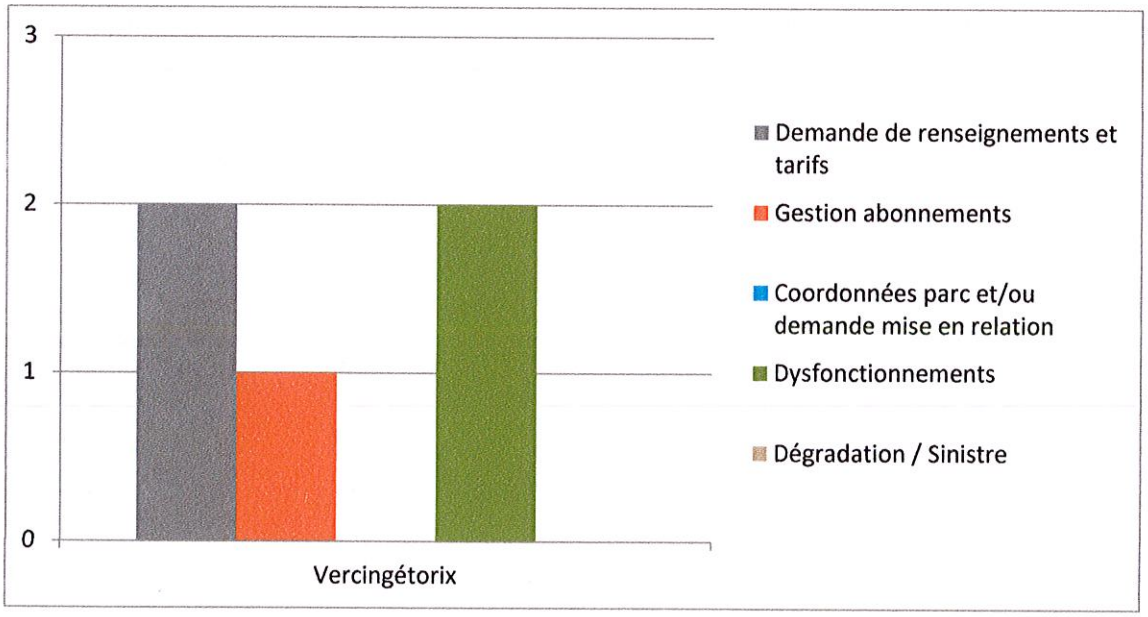
6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse demandes service clients 2015
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : **5**

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	**Total appels**
Vercingétorix	2	1	0	2	0	**5**



ANNEXE 2 BILAN 2015

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 06

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 652 981	373 510
		Fonds commercial (1)	AH	AI	934 573	17 307
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		76 026
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	1 127 278	37 955
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	61 915	4 772
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	37 546	9 361
		Immobilisations en cours	AV	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		15
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK	8 881 675	531 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		82 373
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	896	120 223
		Autres créances (3)	BZ	CA		323 756
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG		88 014
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	CK	896	614 366
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	8 882 571	1 145 571

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 20512016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	46
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 175
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	43 761
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	265 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	265 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	200 219
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 466
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	217 994
	Autres dettes	EA	274 647
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	76 673
	TOTAL (IV)	EC	836 809
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 145 571

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	833 760
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	0	FB	FC	0
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 821 065	FH	FI	1 821 065
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 821 065	FK	FL	1 821 065
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	333
	Autres produits (1) (11)				FQ	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 821 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	865 257
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	77 033
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	307 769
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	896
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	265 000
	Autres charges (12)				GE	64 840
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 580 795
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	240 608
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 085
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1 085
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	1 382
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 750
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	3 132
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-2 047
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	238 561

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 441
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 441
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	108 282
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	108 282
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-103 841
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	94 544
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 826 929
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 786 754
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 175

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 085
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 750
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	333
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 459
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	108 282	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 441

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Parc de stationnement
SAINT-PIERRE

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2015

INDIGO Park
4 Place de la Pyramide - 92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park
146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

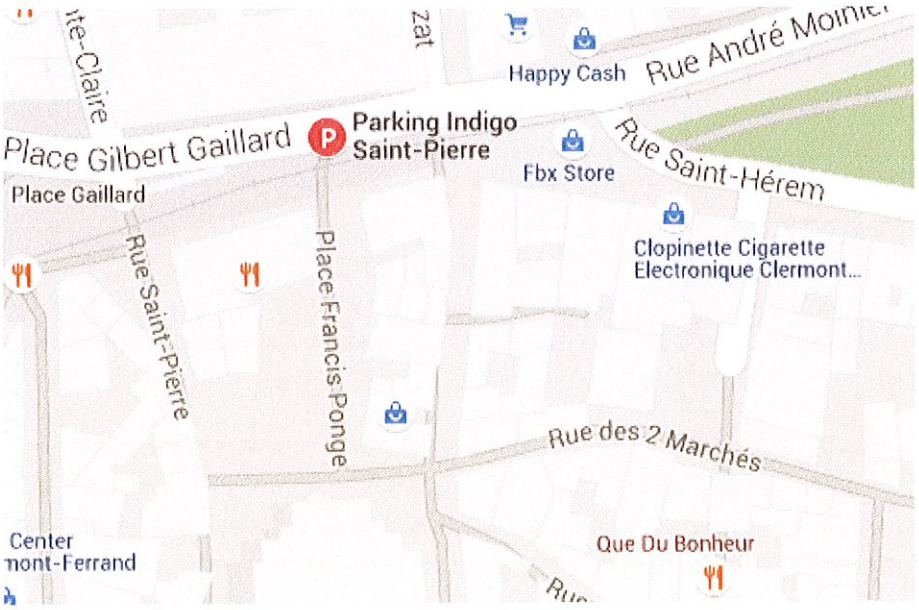
Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1

1.2. Présentation de l'ouvrage 1

1.3. Services du parc 2

1.4. Points remarquables de l'année 3

2. COMPTE RENDU FINANCIER 4

2.1. Politique tarifaire 4
2.1.1. Tarifs horaires 4
2.1.2. Tarifs abonnés 5
2.1.3. Tarifs forfaits 5

2.2. Analyse détaillée de l'activité 6
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 6
2.2.2. Fréquentations horaires de L'ouvrage 8
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 9

2.3. Compte de la délégation 10
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 11
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 12
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 13
2.3.4. Réalisation des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 14

3. COMPTE RENDU TECHNIQUE 15

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 15

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 16

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 17

4.1. Surveillance et propreté 17

4.2. Développement durable 18

4.3. Formation du personnel 20

4.4. Initiatives et actions commerciales 21
4.4.1. Différentes cartes 21
4.4.2. Opérations commerciales - Communication 22

5. CONCLUSION 23

6. ANNEXE 24

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 24

Annexe 2 BILAN 2015 25

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Saint-Pierre dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat prend fin le **31/12/2016**

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Mme ANGELY Marie France, assistée d'un adjoint Philippe MEYVIAL et de 2 agents d'exploitation, sous la supervision de Eugène BERTRAC, Responsable de district, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2015, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Saint-Pierre comprend 168 places de stationnement sur 2 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j/ 7 24h/24**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j/ 7 24h/24**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Du Lundi au Samedi 09h00-19h00**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR	**Oui**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Oui**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
SERVICES \ PARC	ST-PIERRE
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage	✖
RELATION CLIENT	
Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc

Une animation culturelle, avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du « printemps des poètes ».

Les partenariats avec la fédération « Clermont Commerces » et les hôtels du centre-ville se poursuivent en 2016. Ces opérations ont pour but de démontrer que le commerce et le logement en ville sont compatibles avec une facilité d'accès et de stationnement

- Evènements singuliers

Indigo a réalisé la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite en :

- Créant une voie matérialisée pour le cheminement des PMR
- Modifiant l'ensemble des mains courantes en place dans les 2 escaliers
- Ajoutant les contremarches et nez de marches anti dérapants,
- Mettant à hauteur réglementaire (inférieure à 1,30m) l'ensemble des équipements de sécurité et d'usage (détection manuelle, extincteurs, interphones, caisse automatique)
- Créant une rampe d'accès au bureau d'accueil

Afin de répondre le plus équitablement aux attentes des utilisateurs des parkings et en application de la loi Hamon, la tarification horaire du parking est passée au quart d'heure en 2015.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES

Durée de stationnement	Saint-Pierre		Durée de stationnement	Saint-Pierre	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00		De 19h00 à 07h00	De 19h00 à 07h00
15 min	1.00€	0.30€	6H15	9.40€	2.60€
30 min	1.30€	0.40€	6H30	9.50€	2.60€
45 min	1.40€	0.50€	6H45	9.60€	2.60€
1H00	1.50€	0.60€	7H00	9.70€	2.60€
1H15	2.40€	1.40€	7H15	10.20€	2.60€
1H30	2.90€	1.70€	7H30	10.30€	2.60€
1H45	3.00€	1.80€	7H45	10.40€	2.60€
2H00	3.10€	1.90€	8H00	10.50€	2.60€
2H15	4.00€	2.40€	08H15	11.00€	2.60€
2H30	4.10€	2.50€	08H30	11.10€	2.60€
2H45	4.20€	2.60€	08H45	11.20€	2.60€
3H00	4.30€	2.60€	09H00	11.30€	2.60€
3H15	5.30€	2.60€	09H15	11.40€	2.60€
3H30	5.40€	2.60€	09H30	11.50€	2.60€
3H45	5.50€	2.60€	09H45	11.60€	2.60€
4H00	5.60€	2.60€	10H00	11.70€	2.60€
4H15	6.60€	2.60€	10H15	11.80€	2.60€
4H30	6.80€	2.60€	10H30	11.90€	2.60€
4H45	6.90€	2.60€	10H45	12.00€	2.60€
5H00	7.00€	2.60€	11H00	12.10€	2.60€
5H15	8.00€	2.60€	11H15	12.20€	2.60€
5H30	8.20€	2.60€	11H30	12.30€	2.60€
5H45	8.30€	2.60€	11H45	12.40€	2.60€
6H00	8.40€	2.60€	12H00	12.50€	2.60€

2.1.2. TARIFS ABONNES

	Saint-Pierre
Abonnement 24H/24H Mensuel	83,20€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	249,60€
Abonnement Nuit (18H00-09H00+Dim. + Fériés) Mensuel	23,00€
Abonnement 24H/24H PMA	81,10€
Abonnement Motos Mensuel	40,60€

Augmentation des tarifs horaires et abonnés au 1er octobre 2015.

2.1.3. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Saint-Pierre
Carte congrès Durée 24h00	9,50€
Carte congrès Durée 1 mois	86,70€

Augmentation du tarif 24h congrès au 1er juillet et du tarif 1 mois au 1er octobre 2015.

CARTES A DECOMPTE

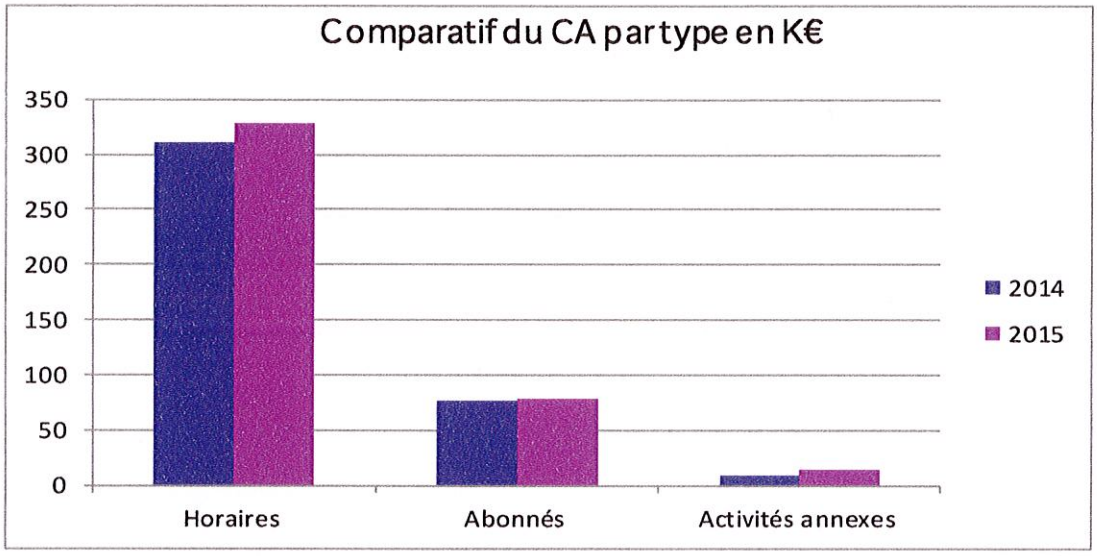
Forfaits	Saint-Pierre	
	Montant	Valeur
Offre 1	15,00€	17,00€
Offre 2	30,00€	34,00€
Offre 3	45,00€	52,00€

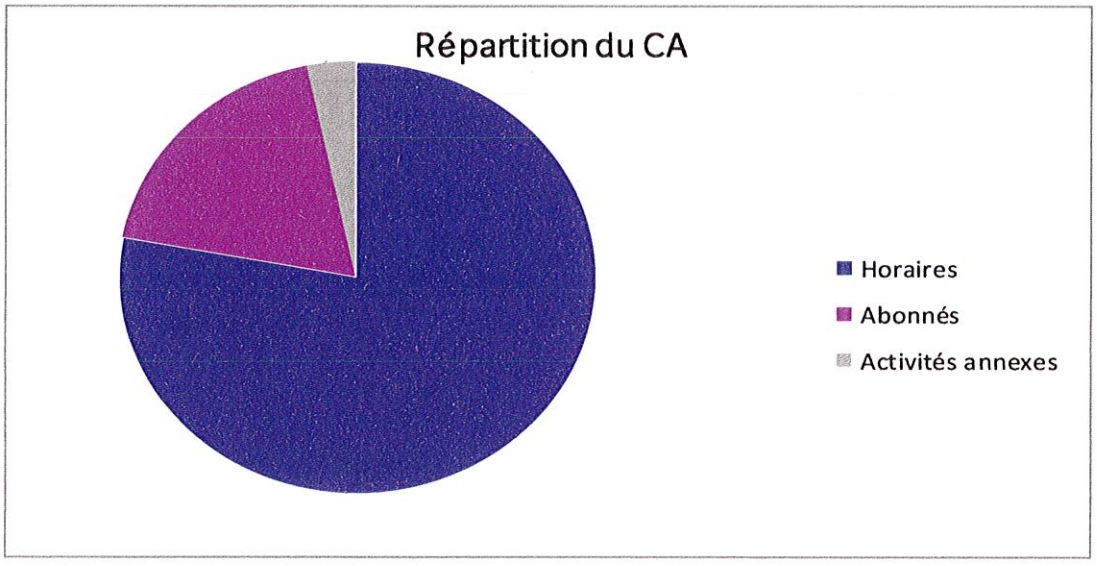
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PARKING SAINT-PIERRE**

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2014	310	76	9	395,0
2015	328	79	14	421
ECART	5,81%	3,95%	55,56%	6,58%
REPARTITION DU CA	78%	19%	3%	100,00%



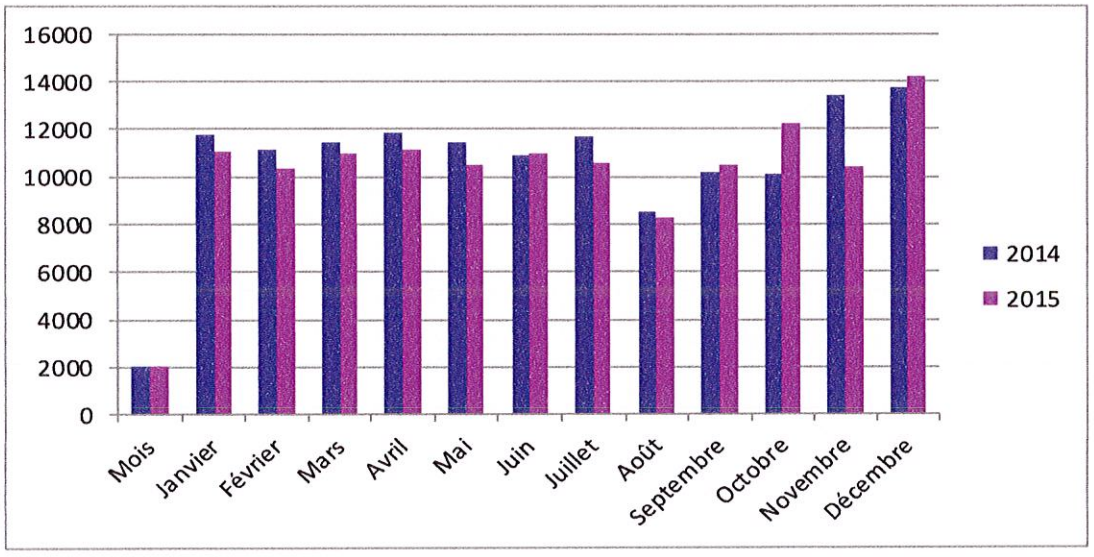


Les recettes totales du parc sont en hausse de 6,6 % selon le détail suivant :

- Horaires : +5,8 % par rapport à n-1,
- Abonnés : +4 % par rapport à n-1,
- Activités annexes : + 55,6 % par rapport à n-1.

2.2.2. FREQUENTATIONS HORAIRES DE L'OUVRAGE

Mois	2014	2015	EVOLUTION
Janvier	11 770	11 028	-6,30%
Février	11 097	10 356	-6,68%
Mars	11 460	10 973	-4,25%
Avril	11 854	11 132	-6,09%
Mai	11 464	10 466	-8,71%
Juin	10 908	10 988	0,73%
Juillet	11 652	10 581	-9,19%
Août	8 519	8 302	-2,55%
Septembre	10 171	10 505	3,28%
Octobre	10 119	12 189	20,46%
Novembre	13 448	10 436	-22,40%
Décembre	13 766	14 232	3,39%
Total	**136 228**	**131 188**	**-3,70%**



La fréquentation horaire est en baisse de 3,70% par rapport à l'exercice 2014.

2.2.3. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING SAINT-PIERRE EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2014	2015	ECART N-1
Janvier	93	104	10,58%
Février	96	108	11,11%
Mars	97	108	10,19%
Avril	96	106	9,43%
Mai	98	104	5,77%
Juin	97	107	9,35%
Juillet	98	118	16,95%
Août	97	115	15,65%
Septembre	99	120	17,50%
Octobre	106	121	12,40%
Novembre	107	114	6,14%
Décembre	105	115	8,70%
Total	99	112	11,27%

RECETTES ABONNES DU PARKING SAINT-PIERRE TTC :

Mois	2014	2015	Evolution %
Janvier	7 518 €	8 185 €	8,87%
Février	7 434 €	8 109 €	9,08%
Mars	7 246 €	8 113 €	11,97%
Avril	7 645 €	8 047 €	5,26%
Mai	7 217 €	7 675 €	6,35%
Juin	7 309 €	8 042 €	10,03%
Juillet	7 776 €	7 743 €	-0,42%
Août	7 322 €	7 581 €	3,54%
Septembre	7 617 €	8 062 €	5,84%
Octobre	8 217 €	7 952 €	-3,23%
Novembre	7 696 €	7 985 €	3,76%
Décembre	7 798 €	7 915 €	1,50%
TOTAL	**90 795 €**	**95 409 €**	5,08%

Le nombre d'abonnements souscrits pour ce parc est en hausse de 11,30%, ce qui fait que la recette abonnement augmente de 5,08%.

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015
Horaires parcs	345 252
Abonnés parcs	79 265
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	5 634
Sous Total Chiffre d'Affaires	430 152
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	116
Sous Total Autres Produits	116
Total Produits d'Exploitation	**430 268**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-68 937
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 447
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-5 273
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-76 657
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-15 610
Entretien : Contrats	-6 188
Electricité, Fluides	-3 623
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-3 479
Location Matériel d'Exploitation	-87
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-28 988
Actions Commerciales	-578
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-2 828
Frais Administratifs et Divers	-382
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 788
Total Charges Directes d'Exploitation	**-109 434**
Police d'Assurances	-3 134
Sinistres	-1 000
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-3 149
Redevances Aux Concédants	-21 826
Taxes et Versements Assimilés	-13 198
Autres Charges et Provisions Courantes	-275
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-10 692
Frais Généraux Siège	-26 114
Total Autres Charges d'Exploitation	-79 389
Total Autres Charges d'Exploitation	**-79 389**
Total Charges d'Exploitation	**-188 822**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-49 643
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-49 643
Total Charges Non Courantes	**-49 643**
EBIT	**191 802**
Frais Financiers	-6 346
Total Frais Financiers	-6 346
Total Frais Financiers	**-6 346**
Resultat Net avant Impot Parc	**185 456**

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2015H.T	Dotations 2015	Cumul dotations 2015	VNC 31/12/2015
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	2 592 185,46	0,00	2 592 185,46	0,00
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	183 446,99	12 817,93	170 595,03	12 851,96
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	265 665,95	35 429,63	221 295,16	44 370,79
BIENS DE RETOUR	3 041 298,40	48 247,56	2 984 075,65	57 222,75
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	21 160,78	1 395,89	13 217,17	7 943,61
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	216,32	0,00	216,32	0,00
BIENS DE REPRISE*	21 377,10	1 395,89	13 433,49	7 943,61
TOTAL Clermont-Ferrand Saint-Pierre	3 062 675,51	49 643,45	2 997 509,14	65 166,36

quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

en euros H.T.	2015
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 062 676
Immobilisations valeur comptable nette	65 166
Immobilisation en cours	43 355
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**54 564**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2015	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2015
14/06/1985	BIENS REMIS PAR LA VILLE	2 592 185,46	0,00	2 592 185,46	0,00
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	2 592 185,46	0,00	2 592 185,46	0,00
20/11/2001	MTL PEAGE CLERMONT ST PIERRE	76 102,55	0,00	76 102,55	0,00
30/11/2001	cablage mtl peage st pierre	9 146,94	0,00	9 146,94	0,00
01/01/2004	PROJECTEUR SON/AMPLI	1 865,46	124,36	1 492,32	373,14
30/09/2004	ADAPT,MAT,PEAGE CARTE TOTAL	2 511,12	0,00	2 511,12	0,00
31/07/2005	POMPE	2 980,00	0,00	2 980,00	0,00
01/12/2006	MIGRATION CB 5 / EMV MONEO	20 263,62	0,00	20 263,62	0,00
22/01/2007	MIGRATION MATERIEL DE PEAGE	29 147,60	2 914,76	26 065,14	3 082,46
30/04/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	3 200,00	213,33	1 850,42	1 349,58
02/07/2007	BORNE PASSAGE CABLE	696,00	46,40	394,46	301,54
02/10/2008	INTERPHONIE SAINT PIERRE	9 745,00	649,67	4 709,22	5 035,78
15/12/2009	PHONIE SAE	832,00	55,47	370,35	461,65
23/12/2009	POMPE DE RELEVAGE	6 567,09	820,89	4 925,34	1 641,75
30/04/2011	CAMERA	507,20	63,40	296,33	210,87
01/11/2013	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES SOUS IP	4 775,39	955,08	2 069,78	2 705,61
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUES	15 107,02	3 021,40	6 547,75	8 559,27
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		3 953,17	10 869,69	-10 869,69
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	183 446,99	12 817,93	170 595,03	12 851,96
01/10/1998	TELEJALONNEMENT	13 925,04	0,00	13 925,04	0,00
30/06/2003	CREATION NOUVEAU BUREAU	567,35	0,00	567,35	0,00
31/07/2003	CREATION NOUVEAU BUREAU	126,30	0,00	126,30	0,00
12/08/2003	CLIMATISATION BUREAU PARC	3 102,04	0,00	3 102,04	0,00
31/08/2003	REALISATION ACCUEIL ST PIERRE	854,51	0,00	854,51	0,00
31/08/2003	RENOVATION PARC ST PIERRE	43 908,92	0,00	43 908,92	0,00
31/08/2003	CREATION ACCUEIL	1 537,03	0,00	1 537,03	0,00
19/09/2003	CREATION ACCUEIL	183,59	0,00	183,59	0,00
20/10/2003	AMENAGEMENT BUREAU ST PIERRE	289,85	0,00	289,85	0,00
03/11/2003	VENTILATION BUREAU ST PIERRE	237,41	0,00	237,41	0,00
11/03/2004	RENOVAT,CARRELAGE ESCALIER	14 534,80	0,00	14 534,80	0,00
25/04/2007	TREMIE ACCES PARKING	43 672,80	4 367,28	37 941,49	5 731,31
30/04/2007	TREMIE D'ACCES PARKING	11 802,00	1 180,20	10 237,02	1 564,98
13/08/2007	PANNEAUX LUMINEUX VINCI	2 850,00	285,00	2 390,10	459,90
30/09/2007	TREMIE ACCES PARKING	13 139,00	1 313,90	10 845,97	2 293,03
31/10/2007	DRAPEAU SIGNALETIQUE	7 744,00	774,40	6 326,74	1 417,26
23/07/2008	EVIER SAINT PIERRE	1 185,50	118,55	882,32	303,18
28/05/2009	ST PIERRE ASC GAILLARD	6 046,00	201,51	1 329,42	4 716,58
28/05/2009	ST PIERRE ASC MUSEE	5 560,00	185,31	1 222,54	4 337,46
29/01/2010	CHANGEMENT ECLAIRAGE	30 576,56	3 057,66	18 111,40	12 465,16
18/02/2011	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INCENDIE	4 304,75	286,98	1 397,16	2 907,59
28/07/2011	PANNEAU D'IDENDIFICATION LUMINEUX	1 374,00	137,40	608,70	765,30
31/08/2011	DETECTION INCENDIE CHANG,SUITE COM,SECUR	5 300,00	353,33	1 532,39	3 767,61
02/03/2012	CLIMATISEUR CONSOLE A L'ACCUEIL	3 222,00	322,20	1 235,10	1 986,90
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUES SAE	2 154,92	215,49	466,99	1 687,93
01/01/2014	MISE EN PEINTURE DE DEUX CAGES ESCALIERS	9 600,00	640,00	1 280,00	8 320,00
01/01/2014	2 PORTES GARAGES	13 980,00	932,00	1 864,00	12 116,00
01/12/2014	ASC GAILLARD TX AMENAGEMENT	5 997,39	199,89	219,61	5 777,78
01/12/2014	ASC MUSEE TX AMENAGEMENT	5 997,70	199,90	219,62	5 778,08
01/03/2015	PROFIL L62 NEZ DE MARCHE PMR	853,74	85,37	85,37	768,37
01/03/2015	PROFIL PLAT P140 CONTREMARCHE PMR	573,36	57,34	57,34	516,02
01/12/2015	630006 T73055 6/7 AMENAGEMENTS PMR	7 551,46	64,14	64,14	7 487,32
01/12/2015	630006 T73055 7/7 PEINTURE PLACES PMR	2 913,93	16,50	16,50	2 897,43
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		20 435,28	43 694,40	-43 694,40
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	265 665,95	35 429,63	221 295,16	44 370,79
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***3 041 298,40***	***48 247,56***	***2 984 075,65***	***57 222,75***
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 717,65	0,00	2 717,65	0,00
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 800,00	0,00	2 800,00	0,00
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 717,65	0,00	2 717,65	0,00
12/11/2001	COMPTEUSE DE PIECE	601,25	0,00	601,25	0,00
30/05/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	1 173,77	460,92
01/01/2013	ZXIOBOX M1 + IHM	10 689,54	1 068,95	3 206,85	7 482,69
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**21 160,78**	**1 395,89**	**13 217,17**	**7 943,61**
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	216,32	0,00	216,32	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**21 377,10**	**1 395,89**	**13 433,49**	**7 943,61**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***21 377,10***	***1 395,89***	***13 433,49***	***7 943,61***
TOTAL	**630006 Clermont-Ferrand Saint-Pierre**	**3 062 675,51**	**49 643,45**	**2 997 509,14**	**65 166,36**

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
Pupitre d'exploitation		X	X	Aucune utilité de ce matériel depuis la mise en place du système de gestion PARKEON avec renvois des commandes dans un nouveau coffret.

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1	X			
Mur Niveau -1	X			
Sol Niveau -2	X			
Mur Niveau -2	X			
Portails	X			Portails entrée + sortie remplacés en 2013
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			
Local d'exploitation	X			
Electricité	X			
Eclairage de sécurité	X			
Alarme Incendie	X			
Ventilation	X			
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture	X			
Peinture de l'ouvrage	X			

2.3.4. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2015			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
Peinture PMR	2 800,00 €		SADOURNY
Accès bureau d'accueil PMR	631,20 €		CLOISERALU
Modifications escaliers	5 855,00 €		CLOISERALU
Vidéosurveillance	2 518,48 €		SANTERNE
Nez de marches et dalles podotactiles	1 427,50 €		PASSAGE
TOTAUX	13 232,18 €	- €	

3. COMPTE RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat entretien	Nb de visite/an
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Borne de sortie	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Barrière	PARKEON	AUTOMATIC SYSTEM	2	OUI	4
Caisse automatique CB	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Centrale de gestion	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Caisse manuelle	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	PARKEON	MONEYLINE INGENICO	2	OUI	4
Interphonie	COMMEND	COMMEND	6	NON	
Equipement Sortie LIBER'T	PARKEON		1	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	ORONA	ASTREM	2	OUI	10
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	12	OUI	1
Sonorisation	VINCI		1	NON	
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	
Caméras	REXEL	SONY	7	NON	
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2016		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Traitement des fissures et infiltrations	8 175,00 €	
Traitement calcification	375,00 €	
Vandalisme sur ascenseurs	2 250,00 €	
Traitement des canalisations	1 500,00 €	
TOTAUX	12 300,00 €	- €

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de caméras de vidéosurveillance.

Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...).

Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée de 09h00 à 19h00 les lundi et Samedi et de 07h15 à 19h45 du Mardi au Vendredi, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

> ***Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.***
>
> ***D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.***

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules. Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'intermodalité « classique » de proximité tout comme sur l'intermodalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

4.4. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.4.1. DIFFERENTES CARTES

- **« La CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14 % de remise à l'achat d'une carte.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.

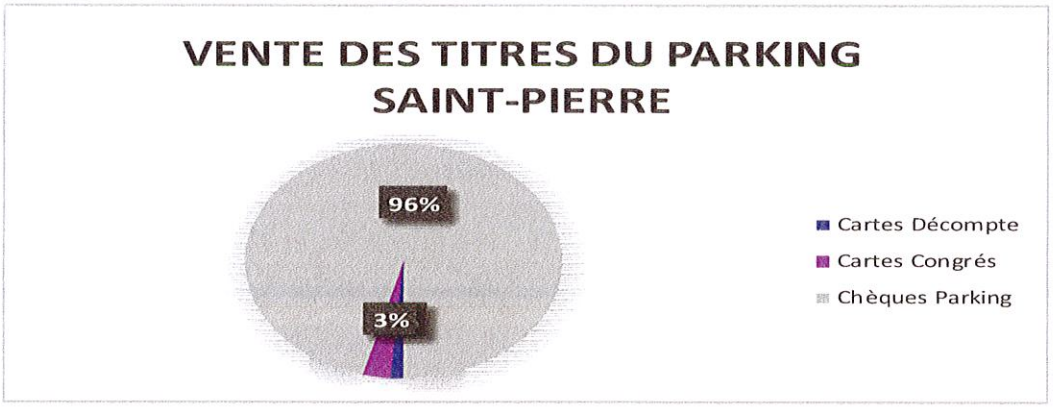
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.

L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO INDIGO et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	68	146	5050



Partenariats:

- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, INDIGO a développé des services innovants pour :

- **Chercher où se garer,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

5. CONCLUSION

Cette année encore, une animation culturelle avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du printemps des poètes a rencontré un vif succès.

Afin de se conformer aux nouvelles normes d'accessibilité aux handicapés ainsi que celles relatives à la sécurité des personnes à mobilité réduite, des travaux ont été réalisés durant l'année pour :

- Rendre le parking accessible aux Personnes à Mobilité Réduite,
- Sécuriser les personnes en créant un espace d'attente sécurisé en cas d'incendie

INDIGO s'attache à répondre le plus qualitativement possible à l'ensemble des demandes des usagers horaires et abonnés.

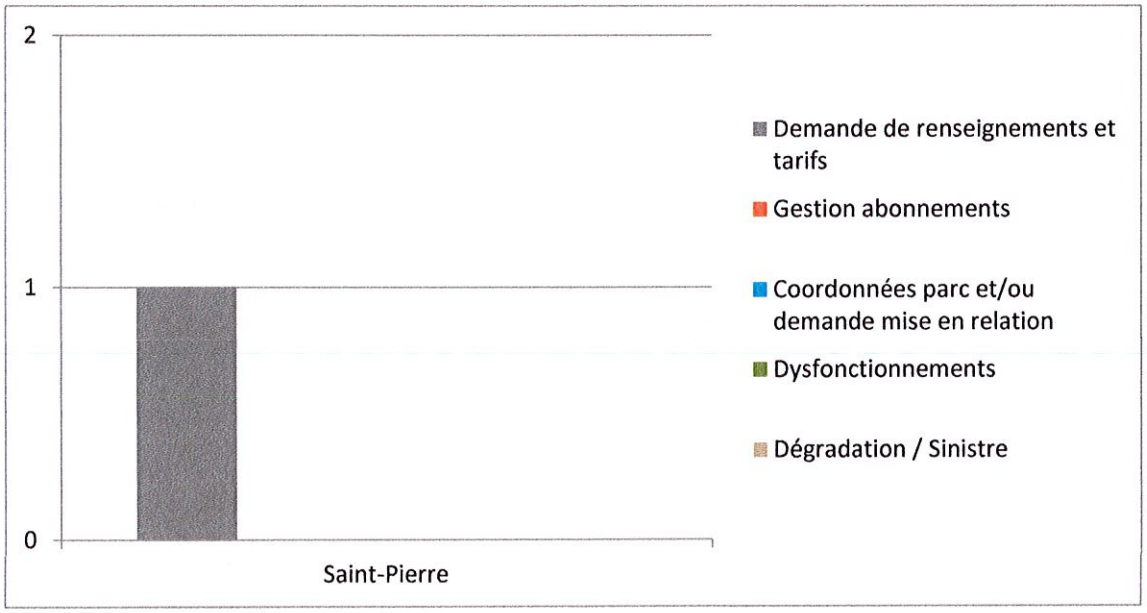
6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse demandes service clients
2015
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 1

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	**Total appels**
Saint-Pierre	1	0	0	0	0	1



Visa BB : BB

→ E. BARBAZANGES

Direction Régionale
146 rue Paradis
13006 Marseille
T. 04 91 37 34 48
F. 04 91 37 34 30

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
01 JUIN 2016
SERVICE DU COURRIER

DCEP
01 JUIN 2016

Marseille, le 27 mai 2016

Lettre recommandée avec AR
Réf. PB/VS 171-16

Monsieur le Maire
Ville de Clermont-Ferrand
10 rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : Rapport d'activité 2015 – Parcs de stationnement Vercingétorix, Médiathèque et Saint Pierre

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport d'activité 2015 concernant les parcs de stationnement Vercingétorix, Médiathèque et Saint Pierre.

Nous vous faisons également parvenir des éléments complémentaires conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Vous trouverez donc ci-joints :

- Une note générale « Etablissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public » accompagnée des documents suivants :
 - Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel.
 - Règles et méthodes comptables exercice 2015 (Annexe 1).
 - Gestion des Services communs exercice 2015 (Annexe 2).

Mes services se tiennent à votre disposition pour analyser à votre convenance l'ensemble de ces documents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pierre BONNABAUD
Directeur Régional

SOCIETE AUXILIAIRE DES PARCS D'AUVERGNE – SAPA
4 place de la Pyramide
Immeuble de France – Bâtiment A
F-92800 Puteaux La Défense
www.parkindigo.com

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 Euro
333 582 344 RCS Nanterre – SIRET 333 582 344 00060
APE 5221 z – TVA FR 81 333 582 344

Pour toute correspondance
Indigo – Direction Régionale
146 rue Paradis
13006 MARSEILLE

INDIGO

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(I-données comptables – exercice 2015)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

«a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I – a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2015.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2015 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).

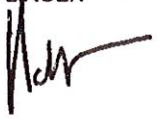
Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 25 avril 2016

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER



INDIGO

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL
(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. **Produits et charges directs**

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. **Charges calculées**

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2015 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2015, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2014. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe INDIGO.

* *
*

INDIGO

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

ANNEXE 2 BILAN 2015

INDIGO

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2015

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park (nouvelle dénomination de VINCI Park Services) et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Ainsi, concernant l'exercice 2015, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions techniques</u>
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

INDIGO

ANNEXE 2

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection et animation commerciales,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
- Gestion des assurances (polices et sinistres).

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 06

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 026 491	AG	6 652 981	373 510
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	934 573	17 307
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	76 026	AM		76 026
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 127 278	37 955
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 688	AS	61 915	4 772
		Autres immobilisations corporelles	AT	46 907	AU	37 546	9 361
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15	BG		15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	9 412 880	BK	8 881 675	531 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	82 373	BW		82 373
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	121 119	BY	896	120 223
		Autres créances (3)	BZ	323 756	CA		323 756
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	88 014	CG		88 014
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	615 261	CK	896	614 366
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 028 141	1A	8 882 571	1 145 571

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	46
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 175
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	43 761
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	265 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	265 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	200 219
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 466
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	217 994
	Autres dettes	EA	274 647
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	76 673
	TOTAL (IV)	EC	836 809
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 145 571

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	833 760
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	0	FB		FC	0
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG	1 821 065	FH		FI	1 821 065
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 821 065	FK		FL	1 821 065
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	333
	Autres produits (1) (11)					FQ	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 821 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	865 257
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	77 033
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	307 769
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	896
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	265 000
	Autres charges (12)					GE	64 840
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 580 795
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	240 608
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 085
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 085
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 382
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 750
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 132
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 047
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	238 561

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 441
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 441
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	108 282
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	108 282
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-103 841
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	94 544
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 826 929
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 786 754
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 175

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 085
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 750
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	333
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 459
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	108 282	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 441

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 06

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 026 491	AG	6 652 981	373 510
	Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	934 573	17 307
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	76 026	AM		76 026
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 127 278	37 955
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 688	AS	61 915	4 772
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 907	AU	37 546	9 361
	Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	0
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	15	BG		15
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	9 412 880	BK	8 881 675	531 205
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	82 373	BW		82 373
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	121 119	BY	896	120 223
	Autres créances (3)	BZ	323 756	CA		323 756
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	88 014	CG		88 014
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	615 261	CK	896	614 366
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 028 141	1A	8 882 571	1 145 571

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	46
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 175
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	43 761
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	265 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	265 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	200 219
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 466
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	217 994
	Autres dettes	EA	274 647
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	76 673
	TOTAL (IV)	EC	836 809
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 145 571

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	833 760
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	0			0
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	1 821 065			1 821 065
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	1 821 065			1 821 065
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				333
	Autres produits (1) (11)	FQ				5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				1 821 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				865 257
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				77 033
	Salaires et traitements*	FY				
	Charges sociales (10)	FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				307 769
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				896
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				265 000
	Autres charges (12)	GE				64 840
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				1 580 795
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				240 608
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				1 085
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				1 085
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				1 382
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				1 750
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				3 132
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				-2 047
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				238 561

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 441
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 441
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	108 282
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	108 282
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-103 841
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	94 544
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 826 929
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 786 754
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 175

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 085
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 750
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	333
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 459
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	108 282	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 441

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Parc de stationnement
MEDIATHEQUE

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2015

Indigo Park 4 Place de la Pyramide – F-92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park 146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

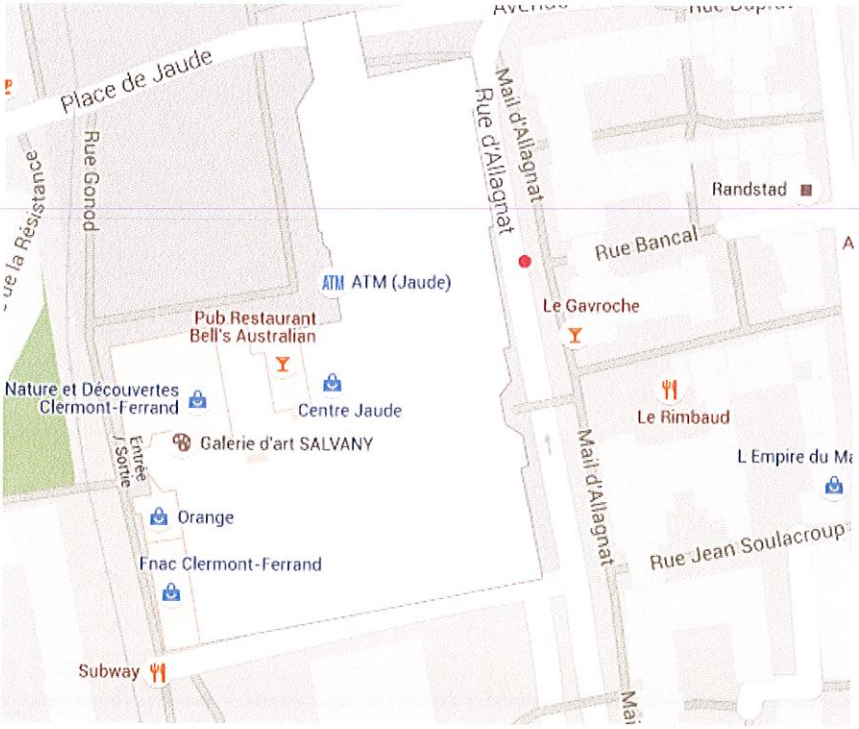
Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 3

1.1. Contrat et exploitant 3

1.2. Présentation de l'ouvrage 3

1.3. Services du parc 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs abonnés 5

2.2. Analyse détaillée de l'activité 6
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 6
2.2.2. Fréquentations et catégories d'abonnés 7

2.3. Compte de la délégation 8
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 9
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 9
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 10
2.3.4. Réalisation des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 11

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 12

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 12

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 12

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 13

4.1. Surveillance et propreté 13

4.2. Développement durable 14

4.3. Formation du personnel 16

5. CONCLUSION 17

6. ANNEXE 18

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 18

Annexe 2 Bilan 2015 19

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat doit prendre fin le **31/12/2016.**

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la SAPA, par la société Indigo spécialisée dans l'exploitation du stationnement.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Marie France ANGELY, assistée d'un adjoint et d'un agent d'exploitation effectuant la tournée journalière du parc , sous la supervision de Eugène BERTRAC, Responsable de District, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de Secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur Régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2015, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Médiathèque comprend 113 places de stationnement sur 1 niveau avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Non**		
Parc pour client Horaire	**Non**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire		Horaires d'ouverture client Abonné	**7j/ 7 24h/24**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Non**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Non**	Accessibilité PMR	**Non**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Non**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
SERVICES \ PARC	MEDIATHEQUE
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage GR CB	✖
RELATION CLIENT	
N°Azur Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS ABONNES

	Médiathèque
Abonnement 24H/24H Mensuel	80,20€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	231,60€
Abonnement 24H/24H PMA*	76,50€

**P.M.A : prélèvement mensuel automatique*

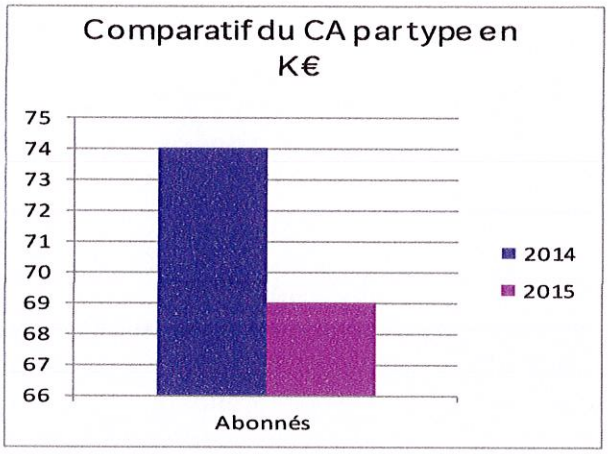
Augmentation des tarifs abonnés au 1er octobre 2015.

2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PARKING MEDIATHEQUE**

Chiffre d'affaires K€ HT	Abonnés	Total
2014	74	74,0
2015	69	69
ECART	-6,76%	-6,76%
REPARTITION DU CA	100%	100,00%



Les recettes totales du parc sont en baisse de 6,76%.

2.2.2. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING MEDIATHEQUE EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2014	2015	ECART N-1
Janvier	97	100	3,00%
Février	97	97	0,00%
Mars	97	96	-1,04%
Avril	101	95	-6,32%
Mai	100	96	-4,17%
Juin	96	95	-1,05%
Juillet	89	94	5,32%
Août	93	92	-1,09%
Septembre	101	91	-10,99%
Octobre	94	89	-5,62%
Novembre	101	87	-16,09%
Décembre	104	88	-18,18%
Total	98	93	-4,46%

RECETTES ABONNES DU PARKING MEDIATHEQUE TTC :

Mois	2014	2015	Evolution %
Janvier	6 199 €	7 522 €	21,34%
Février	8 277 €	7 162 €	-13,47%
Mars	6 975 €	7 046 €	1,02%
Avril	6 857 €	6 923 €	0,96%
Mai	8 141 €	7 078 €	-13,06%
Juin	6 785 €	7 351 €	8,34%
Juillet	5 976 €	7 231 €	21,00%
Août	7 959 €	6 702 €	-15,79%
Septembre	7 192 €	6 705 €	-6,77%
Octobre	7 106 €	6 591 €	-7,25%
Novembre	8 980 €	6 611 €	-26,38%
Décembre	8 246 €	6 705 €	-18,69%
TOTAL	**88 693 €**	**83 627 €**	-5,71%

Le nombre d'abonnement souscrits pour ce parc est en baisse de 4,50%, ce qui fait que la recette abonnement diminue de 5,70%.

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015
Horaires parcs	-17
Abonnés parcs	69 562
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	75
Sous Total Chiffre d'Affaires	69 620
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	50
Sous Total Autres Produits	50
Total Produits d'Exploitation	**69 670**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-15 052
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 132
Personnel Intérimaire d'Exploitation	
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-16 184
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-566
Entretien : Contrats	-202
Electricité, Fluides	-4
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-14
Location Matériel d'Exploitation	-12
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-799
Actions Commerciales	-91
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-7
Frais Administratifs et Divers	-96
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-194
Total Charges Directes d'Exploitation	**-17 177**
Police d'Assurances	-531
Sinistres	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-694
Redevances Aux Concédants	-3 565
Taxes et Versements Assimilés	-2 023
Autres Charges et Provisions Courantes	-473
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 866
Frais Généraux Siège	-4 557
Total Autres Charges d'Exploitation	-13 709
Total Autres Charges d'Exploitation	**-13 709**
Total Charges d'Exploitation	**-30 886**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-125
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-125
Total Charges Non Courantes	**-125**
EBIT	**38 659**
Frais Financiers	-15
Total Frais Financiers	-15
Total Frais Financiers	**-15**
Resultat Net avant Impot Parc	**38 644**

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2015H.T	Dotations 2015	Cumul dotations 2015	VNC 31/12/2015
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	22 746,15	0,00	22 746,15	0,00
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	832,00	124,84	706,84	125,16
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	13 925,04	0,00	13 925,04	0,00
BIENS DE RETOUR	37 503,19	124,84	37 378,03	125,16
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	753,70	0,00	753,70	0,00
BIENS DE REPRISE*	753,70	0,00	753,70	0,00
TOTAL Clermont-Ferrand Médiathèque	38 256,90	124,84	38 131,74	125,16

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

en euros H.T.	2015
Immobilisations valeur Comptable Brute	38 257
Immobilisations valeur comptable nette	125
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**336**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2015	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2015
25/04/1986	PORTES AUTOMATIQUES + LECTEURS	16 621,21	0,00	16 621,21	0,00
28/04/1986	COMPLEMENT AMENAGEMENTS	5 107,04	0,00	5 107,04	0,00
29/07/1986	PANNEAUX DE SIGNALISATION	1 017,90	0,00	1 017,90	0,00
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	22 746,15	0,00	22 746,15	0,00
15/12/2009	PHONIE SAE	832,00	55,47	370,35	461,65
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		69,37	336,49	-336,49
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	832,00	124,84	706,84	125,16
01/10/1998	TELEJALONNEMENT	13 925,04	0,00	13 925,04	0,00
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	13 925,04	0,00	13 925,04	0,00
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***37 503,19***	***124,84***	***37 378,03***	***125,16***
19/03/1999	BALAYEUSE MANUELLE SWEEP 700	537,38	0,00	537,38	0,00
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	216,32	0,00	216,32	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**753,70**	**0,00**	**753,70**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***753,70***	***0,00***	***753,70***	***0,00***
TOTAL	**630005 CLERMONT-FERRAND MÉDIATHÈQUE**	**38 256,90**	**124,84**	**38 131,74**	**125,16**

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
RAS	-	-	-	-

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol	X			
Mur	X			
Portails	X			
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Interphonie	Sans objet			
Local d'exploitation	Sans objet			
Electricité	X			
Eclairage de sécurité	X			
Alarme Incendie	Sans objet			
Ventilation	Sans objet			
Détection CO	Sans objet			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture	X			
Peinture de l'ouvrage	X			

2.3.4. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2015			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
Eclairage	128,80 €		REXEL
Présence d'un trou entre la paroi du parking et la cage d'escalier	150,00 €		INDIGO
Peinture Porte	500,00 €		INDIGO
Condamnation de la place 93 entrave issue secours	250,00 €		INDIGO
Signalétique	200,00 €		INDIGO
TOTAUX	**1 228,80 €**	- €	

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
AUTRES EQUIPEMENTS					
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	9	OUI	1

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2016		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Traitement infiltrations définit dans l'état des lieux	1 000,00 €	
TOTAUX	**1 000,00 €**	- €

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Une présence sur le parc de stationnement est assurée deux fois par jour.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

> ***Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.***
>
> ***D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.***

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules. Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

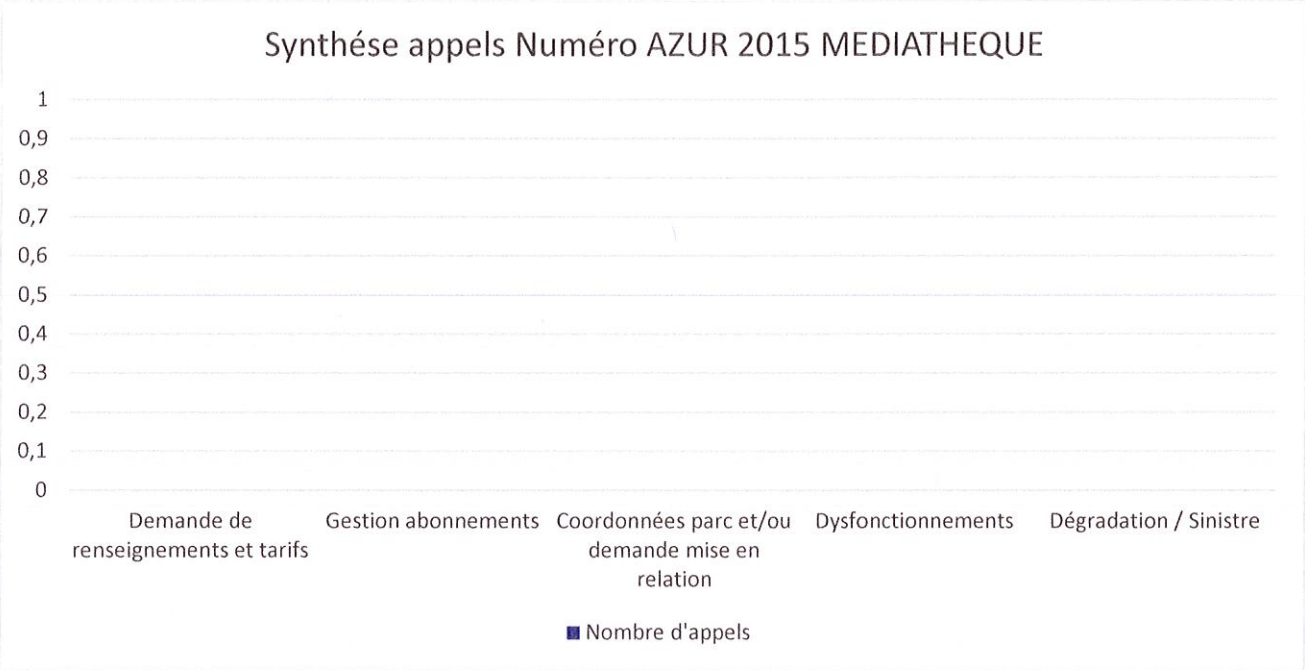
5. CONCLUSION

Le nombre d'abonnements a connu sur l'année 2015 une baisse de 4,50% du fait de la création d'un nouveau parking situé sous un nouveau centre-commercial.



6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »



ANNEXE 2 BILAN 2015

1 **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 06

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 026 491	AG	6 652 981	373 510
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	934 573	17 307
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	76 026	AM		76 026
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 127 278	37 955
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 688	AS	61 915	4 772
		Autres immobilisations corporelles	AT	46 907	AU	37 546	9 361
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15	BG		15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	9 412 880	BK	8 881 675	531 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	82 373	BW		82 373
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	121 119	BY	896	120 223
		Autres créances (3)	BZ	323 756	CA		323 756
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	88 014	CG		88 014
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	615 261	CK	896	614 366
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 028 141	IA	8 882 571	1 145 571

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	46
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 175
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	43 761
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	265 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	265 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	200 219
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 466
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	217 994
	Autres dettes	EA	274 647
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	76 673
	TOTAL (IV)	EC	836 809
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 145 571

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	833 760
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	0			0
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	1 821 065			1 821 065
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	1 821 065			1 821 065
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				333
	Autres produits (1) (11)	FQ				5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				1 821 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				865 257
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				77 033
	Salaires et traitements*	FY				
	Charges sociales (10)	FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				307 769
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				896
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				265 000
	Autres charges (12)	GE				64 840
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				1 580 795
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				240 608
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				1 085
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				1 085
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				1 382
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				1 750
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				3 132
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				-2 047
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				238 561

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 441
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 441
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	108 282
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	108 282
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-103 841
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	94 544
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 826 929
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 786 754
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 175

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 085
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 750
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	333
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 459
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	108 282	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 441

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



VILLE DE CLERMONT- FERRAND
Parc de stationnement
BLAISE PASCAL

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2015

INDIGO Park 4 place de la pyramide 92800 Puteaux La Défense
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park 146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

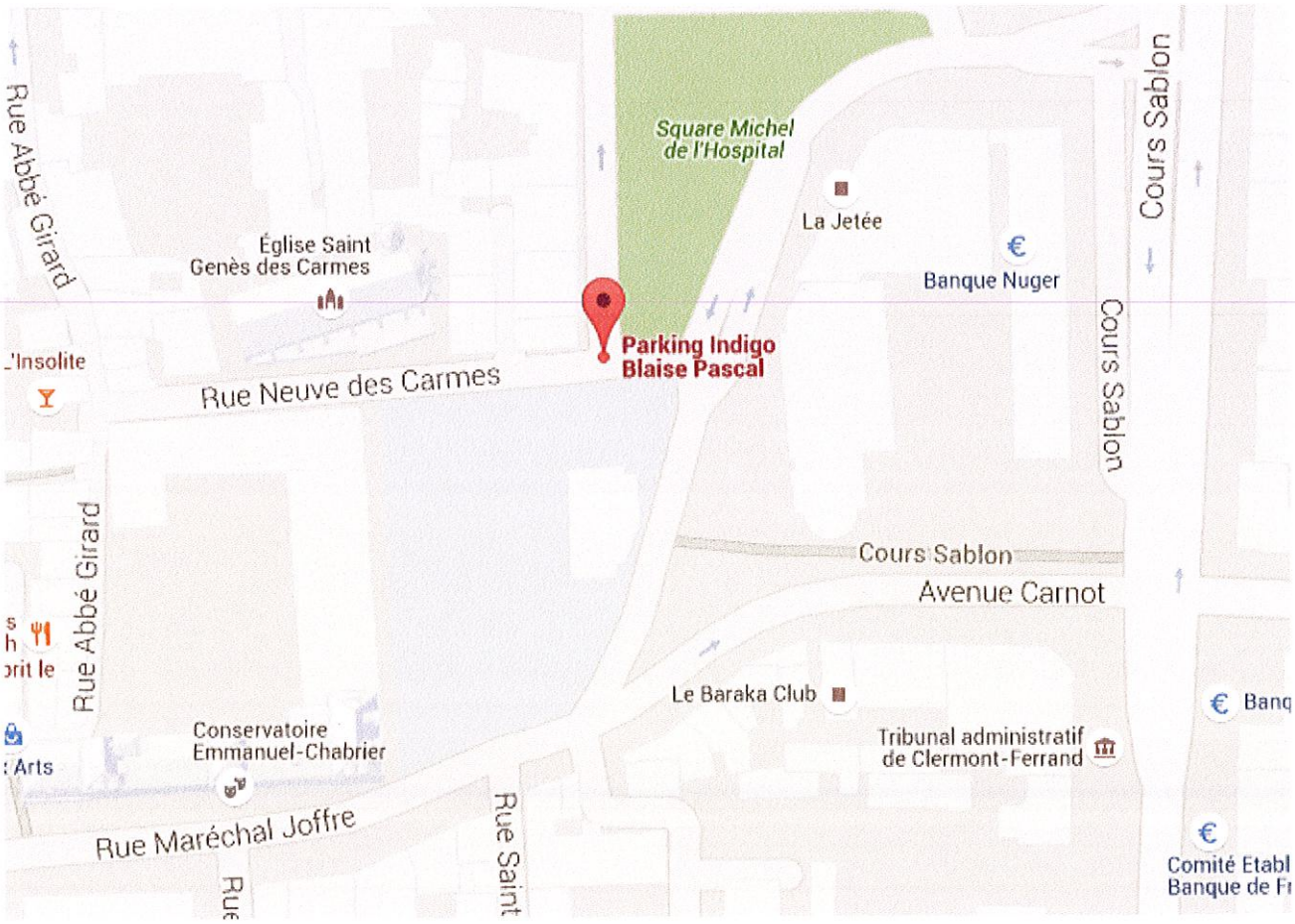
Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 3

1.1. Contrat et exploitant 3

1.2. Présentation de l'ouvrage 3

1.3. Services du parc 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs horaires du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015 5
2.1.2. Tarifs horaires du 1er juillet au 31 decembre 2015 6
2.1.3. Tarifs abonnés 7
2.1.4. Tarifs forfaits 7

2.2. Analyse détaillée de l'activité 8
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 8
2.2.2. Fréquentations horaires des ouvrages 9
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 10

2.3. Compte de la délégation 11
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 13

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 15

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 15

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 16

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 17

4.1. Surveillance et propreté 17

4.2. Développement durable 18

4.3. Formation du personnel 20

4.4. Initiatives et actions commerciales 21
4.4.2. Opérations commerciales - Communication 22

5. CONCLUSION 23

6. ANNEXE 24

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 24

Annexe 2 Bilan 2015 25

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont-Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Blaise Pascal dans le cadre d'un contrat de concession en date du 25/02/1971.
Le contrat est d'une durée de 45 ans et expirera le 31/12/2016.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Marie-France ANGELY, assistée d'un adjoint Philippe MEYVIAL, sous l'autorité d'Eugène BERTRAC, Responsable de District, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de Secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur Régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2015, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image du parc, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc comprend 470 places de stationnement sur 5 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j / 7 24h/24h**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j / 7 24h/24h**
Accès	**7j / 7 - 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Lundi 8h30-15h30 Du Mardi au Vendredi 09h/12h-13h/18h45 Samedi 9h00-16h00**
Box	**Oui**	Amodiation	**Oui**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR en P2	**Oui**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**3**	Nb de Bornes de Sortie	**2**
Vidéosurveillance	**Oui**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
PARC / SERVICES	BLAISE PASCAL
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage	✖
RELATION CLIENT	
N°Azur Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES DU 1ER JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015

Horaire\Parking	Blaise Pascal	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
1H00	1,50€	0,60€
2H00	3,00€	1,10€
3H00	4,30€	1,60€
4H00	5,50€	2,10€
5H00	6,80€	2,60€
6H00	7,90€	2,60€
7H00	9,00€	2,60€
8H00	10,00€	2,60€
9H00	11,00€	2,60€
10H00	11,50€	2,60€
11H00	12,00€	2,60€
12H00	12,00€	2,60€
24H00	14,60€	2,60€

2.1.2. TARIFS HORAIRES DU 1ER JUILLET AU 31 DECEMBRE 2015

Durée de stationnement	Blaise Pascal		Durée de stationnement	Blaise Pascal	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00		De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
15 min	1.00€	0.30€	6H15	9.40€	2.60€
30 min	1.30€	0.40€	6H30	9.50€	2.60€
45 min	1.40€	0.50€	6H45	9.60€	2.60€
1H00	1.50€	0.60€	7H00	9.70€	2.60€
1H15	2.40€	1.40€	7H15	10.20€	2.60€
1H30	2.90€	1.70€	7H30	10.30€	2.60€
1H45	3.00€	1.80€	7H45	10.40€	2.60€
2H00	3.10€	1.90€	8H00	10.50€	2.60€
2H15	4.00€	2.40€	08H15	11.00€	2.60€
2H30	4.10€	2.50€	08H30	11.10€	2.60€
2H45	4.20€	2.60€	08H45	11.20€	2.60€
3H00	4.30€	2.60€	09H00	11.30€	2.60€
3H15	5.30€	2.60€	09H15	11.40€	2.60€
3H30	5.40€	2.60€	09H30	11.50€	2.60€
3H45	5.50€	2.60€	09H45	11.60€	2.60€
4H00	5.60€	2.60€	10H00	11.70€	2.60€
4H15	6.60€	2.60€	10H15	11.80€	2.60€
4H30	6.80€	2.60€	10H30	11.90€	2.60€
4H45	6.90€	2.60€	10H45	12.00€	2.60€
5H00	7.00€	2.60€	11H00	12.10€	2.60€
5H15	8.00€	2.60€	11H15	12.20€	2.60€
5H30	8.20€	2.60€	11H30	12.30€	2.60€
5H45	8.30€	2.60€	11H45	12.40€	2.60€
6H00	8.40€	2.60€	12H00	12.50€	2.60€

2.1.3. TARIFS ABONNES

	Tarifs
Abonnement 24H/24H P1 Mensuel	88,40€
Abonnement 24H/24H P2 Mensuel	80,20€
Abonnement 24H/24H P1 PMA	86,40€
Abonnement 24H/24H P2 PMA	78,20€
Abonnement Nuit P1 (17H00-09H00 + WE + Fériés) Mensuel	23,50€
Abonnement Nuit P1 (17H00-09H00 + WE + Fériés) PMA	22,50€
Abonnement 24H/24H P1 Annuel	972,40€
Abonnement Motos P1 Mensuel	41,60€

2.1.4. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Tarifs
Carte congrès Durée 24h00	9,50€
Carte congrès durée 1 mois	91,80€

CARTES A DECOMPTE

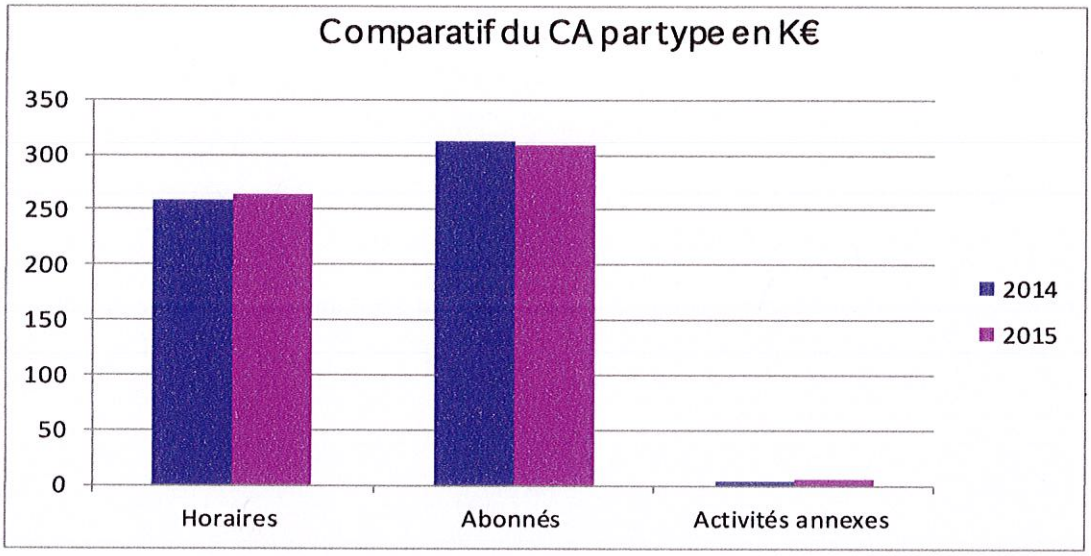
	Tarifs	
	Montant	Valeur
Carte à décompte	15,00€	17,00€
Carte à décompte	30,00€	34,00€
Carte à décompte	45,00€	52,00€

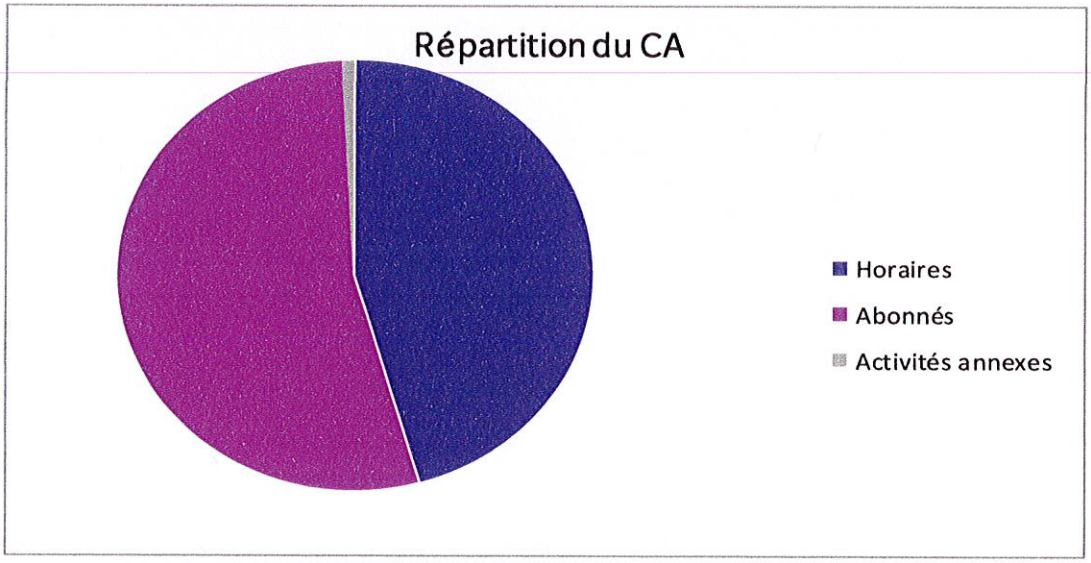
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2014	258	313	4	575,0
2015	263	309	5	577
ECART	1,94%	-1,28%	25,00%	0,35%
REPARTITION DU CA	46%	54%	1%	100,00%

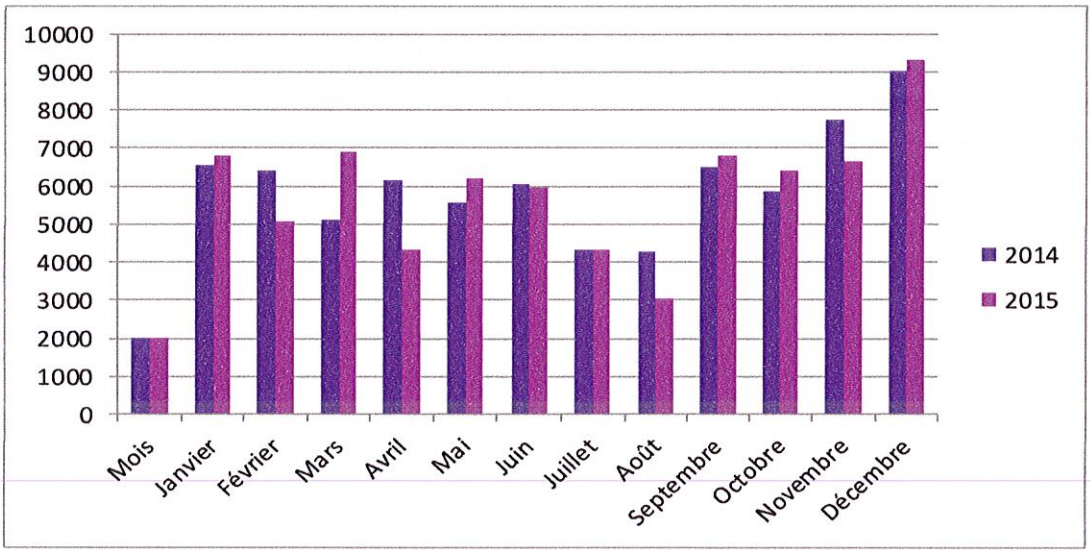




Les recettes totales du parc sont en augmentation de 0,35 % par rapport à n-1.

2.2.2. FREQUENTATIONS HORAIRES DES OUVRAGES

Mois	2014	2015	EVOLUTION
Janvier	6 561	6 815	3,87%
Février	6 427	5 049	-21,44%
Mars	5 125	6 877	34,19%
Avril	6 164	4 346	-29,49%
Mai	5 578	6 232	11,72%
Juin	6 062	5 957	-1,73%
Juillet	4 316	4 308	-0,19%
Août	4 296	3 035	-29,35%
Septembre	6 507	6 805	4,58%
Octobre	5 857	6 409	9,42%
Novembre	7 753	6 668	-13,99%
Décembre	9 039	9 306	2,95%
Total	**73 685**	**71 807**	**-2,55%**



La fréquentation horaire est en baisse de 2,55% par rapport à l'année précédente.

2.2.3. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2014	2015	ECART N-1
Janvier	462	425	-8,71%
Février	451	421	-7,13%
Mars	449	421	-6,65%
Avril	446	411	-8,52%
Mai	447	408	-9,56%
Juin	436	398	-9,55%
Juillet	402	411	2,19%
Août	380	397	4,28%
Septembre	410	422	2,84%
Octobre	295	429	31,24%
Novembre	410	426	3,76%
Décembre	416	431	3,48%
Total	417	417	-0,08%

RECETTES ABONNES TTC :

Mois	2014	2015	Evolution %
Janvier	33 739 €	34 816 €	3,19%
Février	30 415 €	31 020 €	1,99%
Mars	29 749 €	30 257 €	1,71%
Avril	42 397 €	32 757 €	-22,74%
Mai	31 282 €	29 484 €	-5,75%
Juin	30 911 €	28 933 €	-6,40%
Juillet	33 137 €	31 447 €	-5,10%
Août	26 539 €	28 275 €	6,54%
Septembre	28 994 €	29 220 €	0,78%
Octobre	34 006 €	30 834 €	-9,33%
Novembre	25 924 €	32 009 €	23,47%
Décembre	28 460 €	31 562 €	10,90%
TOTAL	**375 553 €**	**370 614 €**	-1,32%

Le nombre d'abonnements sur l'exercice est en baisse de 0,08%.
De ce fait, la recette « abonné » annuelle accuse une perte de 1,32% par rapport à l'année précédente.

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015
Horaires parcs	269 548
Abonnés parcs	308 779
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	21 112
Sous Total Chiffre d'Affaires	599 439
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	17 594
Sous Total Autres Produits	17 594
Total Produits d'Exploitation	**617 033**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-98 535
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 568
Personnel Intérimaire d'Exploitation	
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-101 103
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-9 013
Entretien : Contrats	-12 134
Electricité, Fluides	-4 180
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-3 141
Location Matériel d'Exploitation	-452
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-28 919
Actions Commerciales	-679
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-1 865
Frais Administratifs et Divers	-610
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 155
Total Charges Directes d'Exploitation	**-133 178**
Police d'Assurances	-4 362
Sinistres	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-41 827
Redevances Aux Concédants	
Taxes et Versements Assimilés	-43 462
Autres Charges et Provisions Courantes	-0
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-15 344
Frais Généraux Siège	-37 475
Total Autres Charges d'Exploitation	-142 471
Total Autres Charges d'Exploitation	**-142 471**
Total Charges d'Exploitation	**-275 648**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-40 254
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-40 254
Total Charges Non Courantes	**-40 254**
EBIT	**301 131**
Frais Financiers	-6 587
Total Frais Financiers	-6 587
Total Frais Financiers	**-6 587**
Resultat Net avant Impot Parc	**294 544**

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2015H.T	Dotations 2015	Cumul dotations 2015	VNC 31/12/2015
BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	650 407,46	15 334,48	649 480,72	926,74
INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	514 825,59	7 870,84	477 796,91	37 028,68
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	63 414,43	4 736,30	58 642,03	4 772,40
BIENS DE RETOUR	1 278 828,15	37 286,75	1 226 738,85	52 089,30
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	23 322,73	2 967,10	8 508,82	14 813,91
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	961,75	0,00	961,75	0,00
BIENS DE REPRISE*	24 284,48	2 967,10	9 470,57	14 813,91
TOTAL Clermont-Ferrand Blaise Pascal	1 303 112,63	40 253,85	1 236 209,42	66 903,21

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

en euros H.T.	2015
Immobilisations valeur Comptable Brute	1 303 113
Immobilisations valeur comptable nette	66 903
Immobilisation en cours	33 346
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**33 157**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2015	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2015
01/01/1974	PARKING BLAISE PASCAL	626 515,46	15 280,86	625 702,86	812,60
01/01/1974	PARKING CLERMONT	56,56	0,00	56,56	0,00
01/01/1979	SUPPLEMENT PARKING	19 968,08	22,25	19 968,08	0,00
16/07/1984	PORTE POUR BOX	485,55	11,84	371,41	114,14
19/03/1987	PORTE BOX 1	536,77	0,00	536,77	0,00
02/04/1987	RIDEAU DE BOX	902,96	0,00	902,96	0,00
13/12/1993	ACHAT 2 PLACES MATER	971,59	0,00	971,59	0,00
12/05/1997	CREATION 2 PLACES	970,49	19,53	970,49	0,00
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	650 407,46	15 334,48	649 480,72	926,74
01/04/1974	EDF BRANCHEMENT	1 014,40	0,00	1 014,40	0,00
01/04/1977	LACOSTE 1 MEUBLE	175,47	0,00	175,47	0,00
30/01/1978	COFFRETH 1 POMPE	484,33	0,00	484,33	0,00
09/06/1978	COFFRETH 1 POMPE	472,74	0,00	472,74	0,00
01/04/1982	PRIOU GRILLE	7 187,21	0,00	7 187,21	0,00
31/08/1983	POL AGRET FERME	609,80	0,00	609,80	0,00
29/12/1988	AMENAGEMENT	2 079,10	0,00	2 079,10	0,00
31/12/1988	PORTE BASCULANTE	498,51	0,00	498,51	0,00
19/10/1994	ASCENSEUR OTIS	28 866,07	0,00	28 866,07	0,00
31/05/1995	CLIMATISATION AUVERFROID	4 847,88	0,00	4 847,88	0,00
22/01/1996	MACONNERIE NOUVELLE	1 993,77	0,00	1 993,77	0,00
24/07/1997	CAISSON LUMINEUX	4 116,12	0,00	4 116,12	0,00
30/12/1997	PORTAIL METALLIQUE	2 309,83	0,00	2 309,83	0,00
04/04/1998	DEMOLITION MUR	663,15	0,00	663,15	0,00
30/07/1998	CORBEAUX DUPLAIX	2 873,23	143,66	2 502,48	370,75
30/07/1998	CORBEAUX DUPLAIX	454,12	22,71	395,59	58,53
30/07/1998	CORBEAUX DUPLAIX	11 664,57	583,23	10 159,54	1 505,03
07/10/1998	ENSEIGNE PANNEAU	564,06	0,00	564,06	0,00
16/10/1998	TELEJALONNEMENT	3 681,64	0,00	3 681,64	0,00
16/11/1998	NICHE CAISSE	765,60	0,00	765,60	0,00
01/01/1999	TELEJALONNEMENT	21 098,55	0,00	21 098,55	0,00
30/09/2000	TRAVAUX PARKING	2 452,49	0,00	2 452,49	0,00
01/10/2002	DOMES ETANCHEITE	114 782,48	0,00	114 782,48	0,00
01/10/2002	CHAMBON SERRURERIE PARKING 1	17 268,00	0,00	17 268,00	0,00
01/10/2002	PLOMBERIE CHASSOT	24 915,00	0,00	24 915,00	0,00
01/10/2002	MARQUAGE AU SOL LLACER	1 175,10	0,00	1 175,10	0,00
01/10/2002	MACONNERIE A,GARCIA	51 085,31	0,00	51 085,31	0,00
01/10/2002	HONORAIRES MARTINON	13 531,21	0,00	13 531,21	0,00
01/10/2002	CAISSON LUMINEUX GILLARD	3 709,00	0,00	3 709,00	0,00
01/10/2002	SAHIN BATIMENT PEINTURE EXTEN	6 553,67	0,00	6 553,67	0,00
01/10/2002	ELECTRICITE P2 KELLER ANDRE	13 875,92	0,00	13 875,92	0,00
01/10/2002	TRAVAUX ELECTRIQUE VENTILATION	5 111,27	0,00	5 111,27	0,00
07/01/2003	MACONNERIE GARCIA	18 405,63	0,00	18 405,63	0,00
11/01/2003	SERRURERIE RUILLON	1 070,50	0,00	1 070,50	0,00
30/04/2003	TRAVAUX SOLS ENTREE P1 + POUTRE	3 767,46	0,00	3 767,46	0,00
11/07/2003	CLIMATISATION LOCAUX	4 114,00	0,00	4 114,00	0,00
01/01/2004	PEINTURES PARKING	19 023,43	0,00	19 023,43	0,00
30/05/2006	CONFORMITE ASCENSEUR	23 338,20	0,00	23 338,20	0,00
30/06/2006	CARRELAGE BUREAU	2 511,84	251,18	2 387,24	124,60
11/05/2007	FOURNITURE/POSE SIGNALETIQUE	5 165,00	516,50	4 464,54	700,46
29/06/2007	FOURNIT,POSE SIGNALETIQUE	1 489,00	148,90	1 267,08	221,92
02/08/2007	PANNEAUX REGLEMENT INTERIEUR	704,00	70,40	592,52	111,48
12/10/2007	PEINTURE PLAFOND MURS	407,86	27,19	223,55	184,31
12/10/2007	PEINTURE PLAFOND MURS	31 144,29	2 076,29	17 071,08	14 073,21
12/10/2007	TRX SAS ENTREE	14 454,81	1 445,48	11 884,62	2 570,19
12/10/2007	DETECTION INCENDIE	26 591,05	1 772,74	14 575,32	12 015,73
12/10/2007	PORTE COUPE-FEU	10 899,92	726,66	5 974,54	4 925,38
12/12/2007	FOURNITURE SIGNALETIQUE	859,00	85,90	691,91	167,09
	INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	514 825,59	7 870,84	477 796,91	37 028,68
01/04/1974	DESAUTEL INCENDIE	1 780,60	0,00	1 780,60	0,00
14/06/1994	SONORISATION PARKING	3 319,03	0,00	3 319,03	0,00
29/06/1998	MAGNETOSCOPE SONY	792,73	0,00	792,73	0,00
20/12/2000	MATERIEL DE PEAGE	684,19	0,00	684,19	0,00
30/09/2002	CAMERA OBJECTIF FLAGELECTRIC	2 879,79	0,00	2 879,79	0,00
30/04/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	5 800,00	386,67	3 353,96	2 446,04
02/07/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	826,00	55,07	468,17	357,83
24/11/2007	MATERIEL DE PEAGE	554,56	0,00	554,56	0,00
02/10/2008	INTERPHONIE BLAISE	12 115,00	807,67	5 854,50	6 260,50
30/12/2008	MISE NORM CB5-2 BLAISE	20 088,00	0,00	20 088,00	0,00
30/04/2011	CAMERA	1 088,10	136,01	635,71	452,39
25/07/2012	DEPOSE ET REPOSE BORNE SORTIE PARC P2	1 235,00	123,50	424,49	810,51
01/11/2013	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES SOUS IP	4 961,03	992,21	2 150,24	2 810,79
01/11/2013	FOURNITURES CENTRALE INTRUSION	7 290,40	1 458,08	3 159,84	4 130,56
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		777,09	12 496,22	-12 496,22
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	63 414,43	4 736,30	58 642,03	4 772,40

10/07/1995	ELECTRON SHOP	430,82	0,00	430,82	0,00
18/11/1997	COMPRESSEUR	609,80	0,00	609,80	0,00
01/07/2003	ONDULEUR CB RACHAT	41,77	0,00	41,77	0,00
17/07/2007	ONDULEUR PEAGE	2 190,87	0,00	2 190,87	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	3 273,26	0,00	3 273,26	0,00
31/05/2011	AMENAGEMENT BUREAU	1 902,00	190,20	872,84	1 029,16
11/08/2011	FOURNIT/POSE RIDEAU METALLIQUE AUTOMATIQ	3 150,00	210,00	922,27	2 227,73
31/07/2012	PROTECTION METALLIQUE BARRIERE SORTIE	1 895,00	189,50	648,23	1 246,77
01/10/2012	MODIF,PART,SOCLE BARRIERES	1 530,00	153,00	533,83	996,17
01/07/2013	CLIMATISEUR LOCAL SURVEILLANCE	2 817,00	281,70	730,10	2 086,90
01/08/2013	FOURNITURE ET POSE GARDE CORPS TYPE S8	12 568,50	1 256,85	3 446,87	9 121,63
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	12 449,03	1 244,90	2 697,85	9 751,18
01/03/2015	PROFIL L62 NEZ DE MARCHE PMR	2 351,16	235,12	235,12	2 116,04
01/03/2015	PROFIL PLAT P140 CONTREMARCHE	801,32	80,13	80,13	721,19
01/03/2015	BANDES EVEIL VIGILANCE PMR	805,75	80,58	80,58	725,17
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		5 423,15	20 660,46	-20 660,46
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	40 269,76	9 345,13	30 908,28	9 361,48
08/06/2004	PACK GIGASET TELEPHONE	814,70	0,00	814,70	0,00
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	814,70	0,00	814,70	0,00
21/10/1996	ORDINATEUR COMPACQ	1 436,07	0,00	1 436,07	0,00
06/11/2001	ORDINATEUR AMD DURON 800 M	787,74	0,00	787,74	0,00
11/07/2005	PC PROCESSEUR PENTIUM	631,44	0,00	631,44	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 855,25	0,00	2 855,25	0,00
30/04/1974	MEUBLES LUCQUET	266,79	0,00	266,79	0,00
30/04/1974	MEUBLES LUCQUET	57,17	0,00	57,17	0,00
01/10/1974	CHAISES FAURE	69,82	0,00	69,82	0,00
01/12/1974	BUREAU ARMOIRE	555,52	0,00	555,52	0,00
01/12/1975	CIOLINO ARMOIRE	213,43	0,00	213,43	0,00
09/06/1983	REFRIGERATEUR	89,79	0,00	89,79	0,00
19/03/1996	PLACARD RANGEMENT	580,83	0,00	580,83	0,00
17/05/1996	FAUTEUIL ROVOCHAIR	646,38	0,00	646,38	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	2 479,73	0,00	2 479,73	0,00
12/05/2000	CAISSE	487,97	0,00	487,97	0,00
	PETITS MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	487,97	0,00	487,97	0,00
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***1 278 828,15***	***37 286,75***	***1 226 738,85***	***52 089,30***
30/05/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	1 173,77	460,92
01/01/2013	AXIOBOX M1 + IHM	10 689,54	1 068,95	3 206,85	7 482,69
17/05/2013	AUTOLAVEUSE 5680	10 998,50	1 571,21	4 128,20	6 870,30
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**23 322,73**	**2 967,10**	**8 508,82**	**14 813,91**
29/09/2006	ECRAN 17"+POWERMAT+IMPRIMANTE+CAB USB	961,75	0,00	961,75	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**961,75**	**0,00**	**961,75**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***961,75***	***0,00***	***961,75***	***0,00***
TOTAL	**630010 Clermont-Ferrand Blaise Pascal**	**1 303 112,63**	**40 253,85**	**1 236 209,42**	**66 903,21**

2.3.3. REALISE DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2015		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Mise en place des nez de marches et bandes podotactiles	3 975 €	
TOTAL	3 975 €	- €

Commentaire :
Les travaux ont été effectués par la Sté INDIGO.

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	3	OUI	4
Borne de sortie	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	2	OUI	4
Barrière	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	5	OUI	4
Caisse automatique CB	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	2	OUI	4
Centrale de gestion	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	1	OUI	4
Caisse manuelle	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	SCHEIDT & BACHMANN	MONEYLINE INGENICO	2	NON	
Interphonie	COMMEND	ALCATEL	11	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	OTIS	OTIS	1	OUI	11
Porte automatique	PORTIS		3	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	DESAUTEL	DESAUTEL	42	OUI	1
Sonorisation		BOUYER	1	NON	-
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	-
Caméras	SV2I	COLOR IR CCD	8	NON	-
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	2
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2
Ventilation	ELYO SUEZ	ALTIS	7	OUI	1
Pompes de relevage	ELYO SUEZ		2	OUI	1
Détection incendie	SIEMENS	SIEMENS	1	OUI	1

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2016		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Mise en conformité PMR	34 756 €	
Entretien/Réparation		36 398,00 €
Entretien/Réparation façades		11 310,00 €
Entretien/Réparation étanchéité		185 469,00 €
TOTAUX	34 756 €	233 177,00 €

Commentaires :
Ces travaux ont été identifiés et seront soumis au vote des copropriétaires.

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de 8 caméras de vidéosurveillance.

Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...).

Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée le lundi 08h30/15h30, du mardi au vendredi 09h00/12h00-13h00/18h45 et le samedi 09h00/16h00, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :
- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules. Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'intermodalité « classique » de proximité tout comme sur l'intermodalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

4.4. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.4.1. DIFFERENTES CARTES

- **« La CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14 % de remise à l'achat d'une carte ou à son rechargement.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

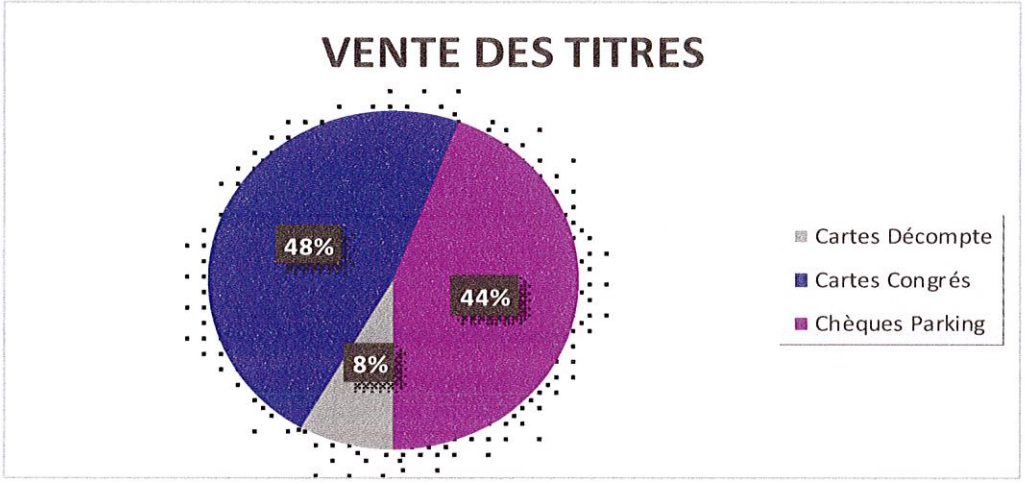
- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.
L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO INDIGO et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	13	75	70



Partenariats:

- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, INDIGO a développé des services innovants pour :

- **Chercher où se garer,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

5. CONCLUSION

Afin de répondre le plus favorablement aux attentes des utilisateurs des parkings et en application de la loi Hamon, la tarification horaire du parking est passée au quart d'heure en 2015.

INDIGO attache beaucoup d'importance à ce parking et à ses abonnés qui restent en nombre constant sur l'exercice 2015.

La situation géographique de ce parking nous permet de rester attentifs aux différents évènements et manifestations du centre-ville afin de s'adapter au mieux aux demandes de nos clients.

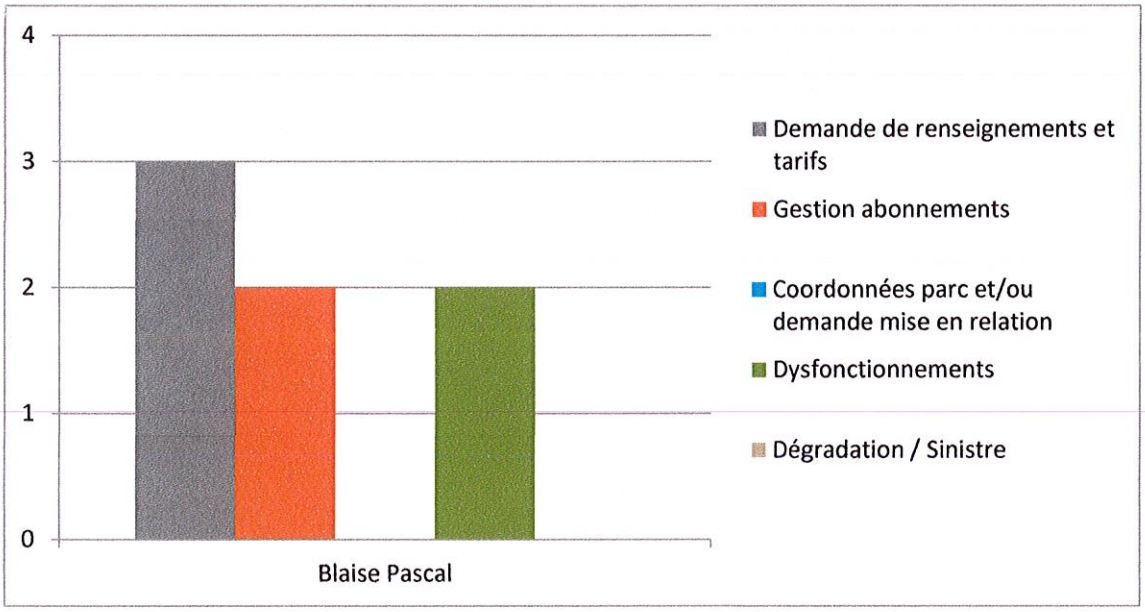
6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse demandes service clients 2015
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 7

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	**Total appels**
Blaise Pascal	3	2	0	2	0	**7**



Visa BB : /b

→ E. BARBAZANGES

Direction Régionale
146 rue Paradis
13006 Marseille
T. 04 91 37 34 48
F. 04 91 37 34 30

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
01 JUIN 2016
SERVICE DU COURRIER

Lettre recommandée avec AR
Réf. PB/VS 169-16

DCEP
01 JUIN 2016

Marseille, le 27 mai 2016

Monsieur le Maire
Ville de Clermont-Ferrand
10 rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : Rapport d'activité 2015 – Parc de stationnement Blaise Pascal

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport d'activité 2015 concernant le parc de stationnement Blaise Pascal.

Nous vous faisons également parvenir des éléments complémentaires conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Vous trouverez donc ci-joints :

- Une note générale « Etablissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public » accompagnée des documents suivants :
 - Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel.
 - Règles et méthodes comptables exercice 2015 (Annexe 1).
 - Gestion des Services communs exercice 2015 (Annexe 2).

Mes services se tiennent à votre disposition pour analyser à votre convenance l'ensemble de ces documents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pierre BONNABAUD
Directeur Régional

SOCIETE AUXILIAIRE DES PARCS D'AUVERGNE – SAPA
4 place de la Pyramide
Immeuble de France – Bâtiment A
F-92800 Puteaux La Défense
www.parkindigo.com

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 Euro
333 582 344 RCS Nanterre – SIRET 333 582 344 00060
APE 5221 z – TVA FR 81 333 582 344

Pour toute correspondance
Indigo – Direction Régionale
146 rue Paradis
13006 MARSEILLE

INDIGO

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(I-données comptables – exercice 2015)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

«a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I – a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2015.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2015 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 25 avril 2016

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER

INDIGO

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL
(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. **Produits et charges directs**

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. **Charges calculées**

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2015 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2015, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2014. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe INDIGO.

* *
*

INDIGO

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

ANNEXE 2 BILAN 2015

INDIGO

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2015

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park (nouvelle dénomination de VINCI Park Services) et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Ainsi, concernant l'exercice 2015, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions techniques</u>
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

INDIGO

ANNEXE 2

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection et animation commerciales,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
- Gestion des assurances (polices et sinistres).

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 06

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 026 491	AG	6 652 981	373 510
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	934 573	17 307
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	76 026	AM		76 026
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 127 278	37 955
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 688	AS	61 915	4 772
		Autres immobilisations corporelles	AT	46 907	AU	37 546	9 361
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15	BG		15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	9 412 880	BK	8 881 675	531 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	82 373	BW		82 373
	CRÉANCES	*Clients et comptes rattachés (3)**	BX	121 119	BY	896	120 223
		Autres créances (3)	BZ	323 756	CA		323 756
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	88 014	CG		88 014
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	615 261	CK	896	614 366
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 028 141	1A	8 882 571	1 145 571

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	46
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 175
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	43 761
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	265 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	265 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	200 219
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 466
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	217 994
	Autres dettes	EA	274 647
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	76 673
	TOTAL (IV)	EC	836 809
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 145 571

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	833 760
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	0			0
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	1 821 065			1 821 065
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	1 821 065			1 821 065
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				333
	Autres produits (1) (11)	FQ				5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				1 821 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				865 257
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				77 033
	Salaires et traitements*	FY				
	Charges sociales (10)	FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				307 769
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				896
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				265 000
	Autres charges (12)	GE				64 840
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				1 580 795
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				240 608
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				1 085
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				1 085
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				1 382
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				1 750
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				3 132
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				-2 047
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				238 561

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 441
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 441
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	108 282
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	108 282
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-103 841
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	94 544
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 826 929
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 786 754
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 175

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 085
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 750
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	333
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 459
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	108 282	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 441

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group